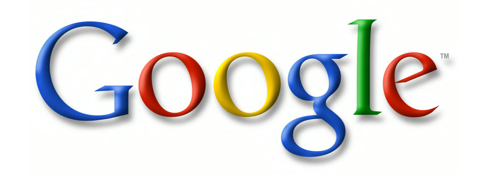
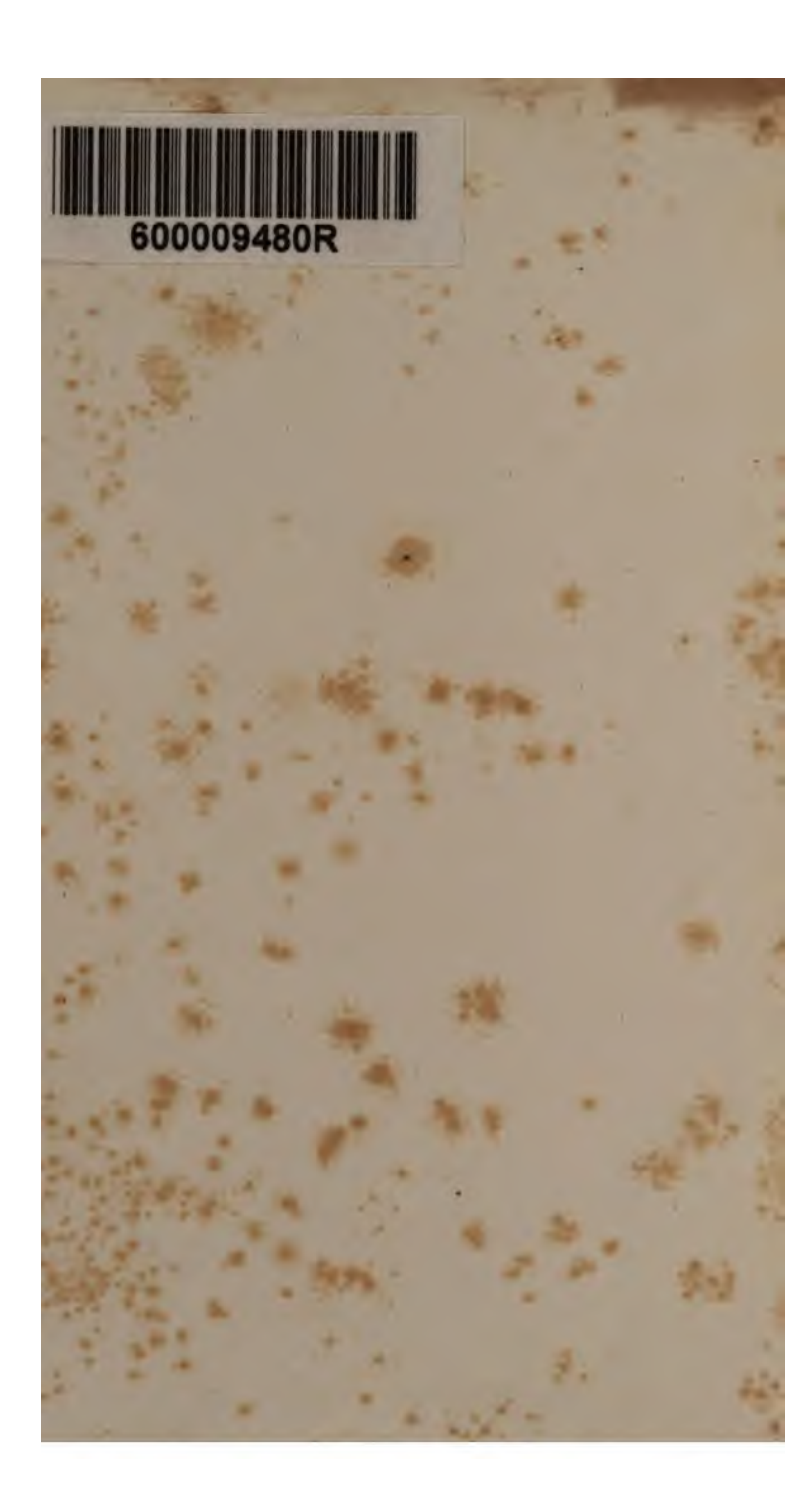






MÉMOIRES DE LA VIE

DE JEAN

DE PARTHENAY-LARCHEVÊQUE

SIEUR DE SOUBISE

Tiré à 300 exemplaires tous numérotés.



N° [redacted]

Paris. Typ. Deurbergue, boulevard de Vaugirard, 113

MÉMOIRES DE LA VIE
DE JEAN
DE PARTHENAY-LARCHEVÊQUE
SIEUR DE SOUBISE

ACCOMPAGNÉS

de Lettres relatives aux Guerres d'Italie sous Henri II
et au Siége de Lyon
(1562-1563)

Avec une Préface & des Notes

PAR

JULES BONNET



PARIS
LÉON WILLEM, LIBRAIRE
2, RUE DES POITEVINS
—
1879

A

M. ALFRED ANDRÉ

EN SOUVENIR DES GRANDS CARACTÈRES

ET DES BELLES AMES

DU XVIe SIÈCLE.

J. B.

PRÉFACE.

Le XVI[e] *siècle, objet de tant de curieuses recherches et de savantes publications, réserve toujours de nouvelles découvertes à ceux qui l'étudient avec amour, et cherchent dans les documents originaux une révélation plus exacte du passé. Au premier rang des sources à interroger, se placent les correspondances des personnages historiques, qui nous initient aux secrets de leurs pensées et aux mobiles de leurs actions. Les lettres écrites au moment où les événements se passent, et destinées à les préparer, à les accomplir, ou à les raconter, sont, comme l'a si bien dit M. Mignet, les plus précieux matériaux de l'histoire, et notre époque en a su tirer un merveilleux parti. Puis viennent les mémoires*

composés après coup, par les acteurs eux-mêmes, ou par des témoins plus ou moins autorisés de leur vie. C'est un premier essai de biographie, où perce une intention apologétique; mais qui n'en offre pas moins d'utiles renseignements à l'historien.

Tel est assurément le cas des Mémoires, publiés pour la première fois dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS (t. XXIII et XXIV) *et dont on réimprime ici le texte revu et corrigé avec soin. Le personnage historique, dont il évoque la destinée, méritait une place dans la galerie des* HOMMES ILLUSTRES ET DES GRANDS CAPITAINES FRANÇAIS *de Brantôme, où il ne brille que par son absence. Entre Guise et Coligny, dans le groupe formé par Montmorency, Nemours, Tavanes, Montluc et les Strozzi, on s'étonne de ne pas rencontrer Jean de Parthenay-l'Archevêque, sieur de Soubise, mêlé comme eux aux guerres d'Italie, aux troubles de religion, et qui sut demeurer patriote en combattant sous le drapeau réformé. Parmi les lieutenants de Condé nul ne put dire mieux que lui :* Pro Deo et patria dulce periculum !

J'ay sous les yeux un mémoire généalogique rédigé par sa fille Catherine de Parthenäy, qui, rattachant les Parthenay aux Lusignan, nous transporte aux premiers âges de la monarchie. Sans remonter aussi haut, et en laissant à de plus habiles le soin de trancher une question délicate, je n'emprunterai au mémoire en question que des détails d'une exactitude incontestable sur le héros de cette notice.

« *Jean l'Archevesque*, 5me *du nom, seigneur de Soubise, espousa Michelle de Saubonne, dame d'atours de la Royne Anne (de Bretagne) de laquelle elle estoit fort favorisée, et fut donnée par elle pour gouvernante à Madame Renée sa fille, depuis duchesse de Ferrare. Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires; Budæe lui rend ce tesmoignage. Elle avoit dèslors cognoissance de la vraye religion et y instruisit tous ses enfants.*

» *De ce mariage naquirent un fils et trois filles, assavoir Jean l'Archevesque, et Anne, Charlotte et Renée de Parthenay.*

« *Jean l'Archevesque*, 6me *et dernier du nom, seigneur de Soubise, nasquit posthume, et fut*

Henri IV, dont la protection assura le repos de ses derniers jours. Viète avait vingt-six ans à la mort du sieur de Soubise (septembre 1566). *Il l'avait connu dans l'intimité du foyer, et ses souvenirs personnels, ainsi que les communications qu'il dut recevoir de la famille, le rendaient éminemment propre à retracer la vie du père de son élève.*

Des considérations puisées à une autre source viennent à l'appui de cette conjecture. Il existe des Mémoires de la Vie de Soubise deux manuscrits qui peuvent également prétendre au titre d'originaux. L'un conservé à la Bibliothèque Nationale (Collection Dupuy, vol. 743, fol. 186-219) *et portant d'assez nombreuses corrections ou additions; c'est le texte qui a servi de base à la publication du* Bulletin. *L'autre, qui semble la mise au net du premier, avec quelques améliorations en plus, est un cahier de* 55 *pages in-folio, appartenant à M. Dugast-Matifeux de Montaigu, Vendée, qui nous l'a communiqué avec le plus gracieux empressement. Ces deux manuscrits, d'écriture différente, ont ceci de commun qu'ils offrent en marge des sommaires de la main de Catherine*

de Parthenay, ainsi que deux notes où l'on reconnaît celle de son ancien précepteur [1].

Voici la première :

« *Il fauldroit m'advertir de tous les voyages et camps qui ont esté de ce temps-là, afin de m'enquérir de ce qui luy peult estre venu de plus notable. Je ne sçay si ce fut au voyage de Valenciennes où le Roy Françoys, après avoir ravitaillé Landrecy, à la barbe de l'Empereur* [2], *fit une retraite avecques la lanterne, qu'on estimoit fort belle. Quoy que ce soit, le Sr de Soubise fut faict chevalier de l'accolade* [3]. »

Est-il téméraire de conclure de cette note que celui qui l'a tracée est bien l'auteur des Mémoires? Il y a plus : nous avons de la main

[1] Il suffit pour s'en convaincre de les rapprocher d'une page quelconque de l'écriture de Viète, par exemple de l'énoncé de divers problèmes de l'illustre mathématicien. (Collection de M. Benjamin Fillon.)

[2] Le 1er novembre 1543.

[3] La seconde note n'est qu'une vague indication relative au siége de Calais : « Se fault souvenir que le siége de Chalais ne fut de longtemps après, et fut depuis le dernier voyage que le Sr de Soubise fit en Italie. »

de Viète une généalogie de la maison de Parthenay-Lusignan, composée à l'usage de son élève, qui s'est elle-même exercée sur ce sujet. Or, nous lisons au début de la biographie de Jean l'Archevesque ces mots adressés à sa fille : « Le Sieur de Soubise estoit de la maison de Parthenay, descendue de celle de Lusignan, de l'ancienneté et illustration de laquelle je vous ay par cy-devant donné des Mémoires. » *Ici plus de doute possible. Viète ne peut en effet se désigner plus clairement comme l'auteur d'une notice, dont le ton dégagé, les libres allures, dénotent d'ailleurs une plume laïque.*

Il ne reste plus qu'à déterminer la date de la rédaction de ce morceau. Je me trouve ici pleinement d'accord avec M. Dugast-Matifeux, qui s'exprime ainsi : « François Viète, en admettant, comme c'est probable, qu'il soit l'auteur des Mémoires, a dû les rédiger lorsqu'il vivait dans l'intimité de Françoise de Rohan, dame de la Garnache, et qu'il habitait Beauvoir-sur-Mer, c'est-à-dire postérieurement à l'an 1577. *Comme il y est question du siége de Fontenay par le duc de Montpensier, qui eut lieu en* 1574, *ce détail seul prouve qu'ils ont été écrits depuis*

cette époque [1], *et qu'ils ne peuvent être par conséquent l'œuvre du ministre Loubat mort depuis longtemps.* »

La lecture des Mémoires ne peut que confirmer cette conclusion. La distance n'est pas grande de Beauvoir-sur-Mer au Parc, résidence favorite de Catherine de Parthenay, mariée en secondes noces à René de Rohan. Cette distance Viète dut la franchir souvent pour visiter son ancienne élève, à laquelle l'unissait une amitié cimentée par de communes épreuves. Catherine excellait dans les langues anciennes; mais elle avait un goût très-marqué pour l'histoire, faisait collection de pièces historiques, et aimait à encourager ceux qui s'occupaient de ces belles études. Témoin ce fragment d'une lettre écrite par elle à Jean Besly, avocat du roi à Fontenay, auquel nous devons une histoire des comtes du Poitou et ducs de Guienne :

« *Monsieur, j'ay appris par M. Daubigny* [2]

[1] L'hypothèse d'une interpolation ne paraît pas soutenable, et ne ferait que compliquer inutilement la question.

[2] Le célèbre Agrippa d'Aubigné dont on peut lire la correspondance avec Catherine de Parthenay dans le tome Ier des *Œuvres complètes* du grand écrivain, dues

» *que vous estiez en intencion d'écrire une histoire des faits accomplis ès provinces de Poictou depuis Philippes Auguste jusques au temps des troubles du siècle dernier, que ne voulez aborder de crainte de ne garder l'impartialité requise entre tous et chascun de ceux qui s'y sont engagés. Je ne saurois trop louer ceste résolution, et s'il vous plaisoit d'avoir recours aux papiers et mémoires de nostre maison, qu'il vous souvienne que vous serez bienvenu en les venant compulser à vostre moment et sans vous destourner de vos affaires.*

» *Vous y trouverez ample sujet, soit quant aux temps anciens, soit quant aux troubles esmeus depuis cinquante ans. La matière vous portera peut estre à continuer jusques à nos jours, ce que je souhaitte, un esprit comme le vostre ne pouvant que produire œuvre profitable à la vérité et à la gloire de Dieu* [1]. »

aux soins de MM. Eug. Réaume et François de Caussade. (Collection Lemerre.)

[1] Lettre sans date (1610), original autographe dans la collection de M. Garran de Balzan, reproduit dans le tome III des *Archives historiques de la ville de Fontenay-Vendée*, p. 295.

L'auteur du remarquable fragment qu'on vient de lire, la personne d'un cœur si haut, et d'un esprit si rare, qui fut la mère d'Anne de Rohan, attachait une extrême importance aux recherches sur l'histoire de sa maison, dont elle reportait, non sans illusion peut-être, la mystérieuse origine au berceau de la monarchie. Elle inspira ce goût à ses fils, particulièrement à celui qui, comme capitaine et comme écrivain, devait ajouter un nouveau lustre à l'éclat de sa maison, à cet Henri de Rohan qui, confiné à Venise après la chute de la Rochelle et la paix d'Alais, et n'attendant qu'une occasion de mettre sa glorieuse épée au service de son pays, dans les péripéties de la guerre de Trente ans, qu'il suivait avec une anxiété patriotique, écrivait à sa mère :

Padoue, 24 *décembre* 1630. — « *Je seray » fort ayse d'avoir les Mémoires que vous me » promettez de mon grand-père de Soubize. De » tous mes prédécesseurs, sans faire tort aux » autres, il n'y en a pas un à qui j'aymasse » mieux ressembler.* »

Padoue, 12 *février* 1631. — « *Mon frère » s'ennuye de ne rien faire aussy bien que moy.*

» *Je ne désespère point que nous ne nous voyons*
» *encore un jour employés ensemble. Il se voit*
» *de plus grands miracles.... Voyez bien par-*
» *ticulièrement tout ce que vous avez de la vie*
» *de mon grand-père, son aage, sa mort, et*
» *quand il nasquit. Peut estre trouvera-t-il un*
» *historien au pays qu'il aimoit tant*[1]. »

Le vœu d'Henri de Rohan ne s'est pas réalisé, et la vie de son illustre aïeul reste encore à écrire, ainsi que la sienne[2]. *La notice de François Viète supplée du moins au silence de Brantôme, et fournit à l'historien de précieuses indications. C'est un récit grave, sobre, animé, qui rappelle, à plus d'un égard, les* VIES *de Plutarque. On y remarquera de curieux détails sur la jeunesse de Soubise et de ses sœurs, qui furent l'ornement de la cour de Ferrare, et sur les divers commandements qu'il exerça en Italie sous Henri II. Écrivant sous la Ligue,*

[1] Lettres d'Henri de Rohan à sa mère Catherine de Parthenay, communiquées par M. Dugast-Matifeux qui en possède les originaux.

[2] Quand aurons-nous le troisième volume de la belle *Histoire des Princes de Condé,* de M. le duc d'Aumale, où revivra le grand chef du protestantisme français?

l'auteur a naturellement exagéré l'antagonisme de son héros et des Guises, à une époque où deux partis politiques et religieux commençaient à peine à se dessiner en France, et sa chronologie est assez confuse. Mais la partie la plus neuve des Mémoires est sans contredit celle qui se rapporte à la conjuration d'Amboise et aux préliminaires des guerres de religion. Les entretiens de Soubise avec Catherine de Médicis ouvrent un nouveau jour sur cette âme astucieuse et perverse, dont la franchise, en ses rares accès, semble n'avoir été qu'un piége de plus. Un texte significatif sur un projet d'extermination des chefs huguenots, conçu à Moulins et abandonné au moment de l'exécution, prouve que la pensée du crime hantait depuis longtemps la cour, et fournit un argument important, si ce n'est décisif, à la thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Aux Mémoires de la vie du sieur de Soubise réimprimés d'après le double texte de Paris et de Montaigu, on a cru devoir joindre un certain nombre de lettres inédites dispersées en divers recueils, qui en sont comme les pièces justificatives. Celles adressées de Lyon à Catherine

de Médicis sont particulièrement remarquables, et tout à fait dans le ton des Mémoires. J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, un jeton aux armes de Soubise, sur lequel sont gravés ces mots : ET NON PŒNITEBIT ! *C'est la devise d'une belle vie*[1].

JULES BONNET.

[1] Ce jeton a été reproduit dans les *Études numismatiques* de M. Benjamin Fillon, auquel je dois un juste tribut de remercîments.

MÉMOIRES

DE LA

VIE DE JEHAN LARCEVESQUE

SIEUR DE SOUBIZE

Le S[r] de Soubize estoit de la maison de Parthenay descendue de celle de Lusignan, de l'ancienneté et illustration de laquelle je vous ay par cy devant donné des mémoires, principallement des Roys qui en sont sortis, dont il y a eu quatorze qui suivamment ont esté Roys de l'isle de Chypre, portans le nom de Lusignan, cinq ou six desquels ont été roys de Jérusalem et de Chypre ensemble, plusieurs ont esté ducs de Luxambourg, et aul-

tres ont eu de grandes alliances, comme vous avez peu voir par les susdits mémoires [1].

Ledit sieur de Soubize estoit nommé Jehan Larcevesque, combien que son nom fust de Parthenay. Mais ses prédécesseurs l'avoient délaissé depuis cinq ou six cens ans par la condampnation du pape, pour ce que défaillant le nom de la dite maison en un qui pour lors estoit arcevesque de Bourdeaux, qui venoit à la succession par la mort de deux de ses frères,

[1] Voici le passage des mémoires auquel il est fait ici allusion : « De la race des Lusignan il y eut neuf Roys de Jérusalem dont le dernier fut Henry de Lusignan surlequel les Sarrasins occupèrent le reste du pays par le moyen des divisions qui estoient entre eux.

« Pour les Roys de Cypre il y en a eu dix-sept sortis d'eux, dont le dernier mourut l'an 1474, et les Vénitiens s'emparèrent du d. royaume par le moyen de Catherine Cornare sa mère qui estoit de leur ville. Ainsi il n'y a jamais eu au Royaume de Cypre autres Roys que de la maison de Lusignan.

« Tous les susdits Roys de Cypre portoient les armes de Lusignan avec le lion de Cypre dessus; les armes des ducs de Luxembourg estoient toutes semblables. »

(*De la Généalogie de la maison de Lusignan,* mémoire autographe de Fr. Viète avec des annotations de Catherine de Parthenay. Collection de M. Benjamin Fillon).

il luy fut permis (ayant esgard à l'antiquité de la maison) de se marier, à la charge que les fils qui descendroient de luy porteroient le nom de l'Arcevesque, et que le nom de Parthenay demeureroit aux filles [1]. Le père dudit S[r] de Soubize avoit nom Jehan Larcevesque comme lui, lequel espousa dame Michelle de Saubonne qui estoit à la Royne Anne de laquelle elle estoit autant favorizée que jamais servante fut de maistresse, ce que la Royne luy continua toute sa vie, de sorte qu'elle se gouvernoit par son conseil en ses

[1] « Hugues de Lusignan fut archevesque de Bordeaux. Guy et Simon (ses frères) s'en allèrent en Cypre où ils moururent sans enfans, tellement que Hugues demeurant seul obtint par la faveur du Roy Loys 8[me] dispense de se marier, et pource que la chose estoit difficille le Pappe ne l'accorda qu'avecques ceste condition qu'il imposa comme une peine, assavoir que de tous ses successeurs les masles porteroient le surnom de Archevesque et mettroient une mitre épiscopale sur leurs armes au lieu d'une couronne, et les filles porteroient le nom de son partage qui estoit Parthenay, ce qui a tousjours esté observé ; et ainsy ils perdirent le nom de Lusignan *et en retinrent les armes.* » Ces derniers mots ont été ajoutés de la main de Catherine de Parthenay. (Mémoire de Viète déjà cité.)

plus importantes affaires, la congnoissant de bon entendement, non seullement en ce qui apartient au faict ordinaire des femmes, mais mesmes en affaires d'estat, en quoy elle ne cédoit à nulle femme ni à guères d'hommes de son temps.

Elle eut de son mary trois filles, l'aisnée desquelles fut mariée au S[r] de Pons de Xaintonge qui est encores vivant. La seconde bien que recherchée de plusieurs grands et avantageux partis, ne se voulut jamais marier. La troisième espousa le sieur de Surgères. Après avoir eu les trois susdites filles, ladite dame de Soubize devint grosse de son quatrième enfant, et peu après son mary mourut, dont elle sceut la nouvelle le propre jour qu'elle avoyt senti bouger son enfant, et comme elle estoit en ceste affliction, elle dit qu'elle estoit grosse d'un fils, ce que la Royne et le Roy mesmes, ensemble tous ses amys de la court taschoient à luy oster de la fantasie, craignant qu'elle ne se faschast si elle se trouvoit déceue. Mais elle dist tousjours qu'on ne craignist point cela pour ce quelle estoit asseurée, puisque Dieu luy avoit envoyé si grande affliction, qu'il lui

donneroit ceste consolation, et qu'elle avoit ceste foy que quand bien c'eust esté une fille, que Dieu l'eust transmeuée en un fils.

Au bout de son terme, qui fut l'an mil cinq cens treize, elle accoucha, suivant sa persuasion, d'un fils, qu'elle fit nommer Jehan du nom de son père, et qui fut le sieur de Soubize, duquel nous délibérons parler.

Quelque temps après la Royne vint à mourir [1], laquelle à sa mort luy recommanda Madame Renée sa fille, qui depuis a esté duchesse de Ferrare, luy usant de ces mots : Madame de Soubize, je vous donne ma fille Renée, et n'entends point seulement que vous luy serviez de gouvernante, mais je la vous donne, et veux que vous luy soiez comme mère, remectant en elle l'amitié que vous m'avez portée.

Après la mort de la Royne, la dite dame mémorative des commandemens de sa maistresse, quelle aymoit encores morte, comme elle avoit faict vivante, demeura auprès de Madame Renée, qui n'avoit lors que quatre ou

[1] Dans les premiers jours de janvier 1514. Voir La Saussaye, *Histoire du château de Blois,* 3e édition, in-12, p. 173.

cinq ans, se formalisant en tout ce qui despendoit de son service, aultant que peut faire une personne bien affectionnée à l'endroit de celle qu'elle affectionne. Cela fit qu'elle ne demeura guères qu'elle ne fust mal voulue, car (comme c'est chose ordinaire aux changemens de règnes) Madame la régente qui avoit lors la principale authorité [1], commença à entreprendre contre Madame Renée et contre tous ceulx qui avoyent esté aymez de la feue Royne, tellement qu'elle voulust luy faire perdre son rang, et faire aller devant elle sa fille qui espousa en premières nopces le duc d'Alençon, et depuis le Roy Henry de Navarre; à quoy et plusieurs aultres choses qu'on faisoit contre elle, la dame de Soubize s'opposoit fort et ferme, de sorte que Madame la régente et ceulx de sa faction ne cessèrent jamais qu'ils ne l'eussent chassée de la court [2].

[1] Louise de Savoie, mère de François I[er], ne fut régente que dix ans plus tard, après le désastre de Pavie. Mais elle exerça de tout temps sur son fils une influence souvent funeste aux intérêts de l'État.

[2] Madame de Soubise sut se retirer avec dignité, comme le témoignent les lignes suivantes d'une lettre au roi, datée d'Amboise, 2 juillet 1515 : « Je désire

Elle donc s'en vint en sa maison du Parc [1], prenant peine à bien faire instruire ses enfants, et fit estudier son fils aux lettres (chose fort rare de ce temps là) de sorte qu'il estoit tenu pour un des plus scavans hommes de sa robe qui fust en France. Ses trois filles, lesquelles elle ne pensoit point faire estudier, s'y adonnèrent tellement, tant pour l'amour de leur frère avec lequel elle se mirent à apprendre, que pour une certaine inclination qu'ils y avoient tous, qu'elles se rendirent des plus doctes femmes de leur temps, principallement l'aisnée [2], laquelle estoit tenue non seulement pour la plus docte de France, mais mesmes de chrestienté, aux langues grecque et latine, et aultres sciences humaines ; et qui plus est à estimer, dès ce temps la dite dame de Soubize avoit congnoissance de la vraye

plus demourer en vostre bonne grace en ma maison que d'estre ici à vostre desplaisir. » Bibliothèque de Nantes. Copie communiquée par M. Prevel.

[1] Le Parc-Soubise, commune de Mouchamp (Vendée). Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ruine.

[2] Anne de Parthenay, dont le célèbre critique ferrarais Lilio Gregorio Giraldi a fait le plus bel éloge dans le second livre de son *Histoires des Poètes.*

religion et y instruisit ses enfants dès leur petitesse.

Ainsy la dite dame demeura à sa maison jusques à ce que le mariage de Madame Renée fut accordé avec le duc de Ferrare [1]; car lors il se trouva de certaines affaires qu'elle seule entendoit, et à quoy on ne pouvoit donner ordre sans sçavoir quelques particularitez dont la Royne sa maistresse ne s'estoit fiée qu'en elle. Partant on fut contrainct de la mander, joinct que Madame Renée, qui assez mal volontiers consentoit à ce mariage, dit qu'elle ne partiroit point de France qu'on ne lui rendist madame de Soubize, ce que pour la contenter on luy accorda.

Ainsy elle revint à la court, au grand contentement d'une infinité d'amys qu'elle y avoit, et s'en alla avec madame Renée à Ferrare, menant avec elle sa fille aisnée que le Sr de Pons désiroit espouser, et pour cest effect l'alla trouver à Ferrare où les nopces furent célébrées [2].

[1] Le mariage de Renée avec Hercule d'Este, fils aînée d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, fut célébré à Paris le 30 juin 1528. Les deux époux ne partirent pour l'Italie que le mois de septembre suivant.

[2] En janvier 1534.

Elle y mena aussy sa plus jeune fille, qui depuis estre revenue en France, fut mariée au Sr de Surgères, laissant sa seconde fille à la court. Elle demeura à Ferrare neuf ou dix ans, et fut autant aymée et honorée que jamais dame françoise qui y fust, mesme du duc Alphonse qu'on tenoit pour le plus grand personnage d'Italie, lequel disoit n'avoir jamais parlé à une si sage et habille femme, et ne venoyt foys à la chambre de Madame de Ferrare, qui estoit tous les jours, qu'il ne l'entretint deux et trois heures, disant qu'il ne parloit jamais à elle qu'il n'y apprist quelque chose [1].

Pour revenir au Sr de Soubize, il fréquenta fort en sa jeunesse le pays d'Italie, tant à l'occasion de sa mère et de ses sœurs, qui, comme j'ay dit, y demeurèrent longtemps, que pour une infinité de vertus et honnestetez qui s'y peuvent apprendre, qui a faict que depuis il y a faict plusieurs voyages, et toute sa vie a aymé ce pays là sur tous aultres.

[1] Mme de Soubise quitta Ferrare le 20 mars 1536, après un séjour de moins de huit ans. Voir l'épître de Clément Marot dans ses *Œuvres*, édition de La Haye, t. I, p. 538.

Toutesfois il fut contrainct de s'en absenter pour une telle occasion. Il n'avoit pas plus de dix sept ou dix huict ans qu'il devint amoureux d'une dame de laquelle un marquis dudit pays l'estoit aussy, tellement qu'à toutes triomphes, mascarades, tournois ou aultres combats, ils faisoient tousjours à l'envy l'un de l'aultre, de quoy le marquis se faschant, soit qu'il vist qu'il fust plus favorisé de sa dame que luy ou aultrement, un jour d'un tournois qu'on rompoit des lances, luy vint demander s'il vouloit faire à bon escient, à quoy le Sr de Soubize ne fit refus, et estans tous deux sortis des lices, rompans leur bois l'un contre l'autre tous armez qu'ils estoient, celuy du Sr de Soubise perça le marquis de part en part, qui soudain tomba mort; qui fit que ledit sieur, tout à cheval qu'il estoit, partit incontinent et retourna en France, car le marquis estoit de grande maison et ses parents en firent de grandes poursuittes [1].

Au retour de là il demeura à la court où il

[1] On ne trouve nulle mention de ce fait dans les anciens auteurs ferrarais. Est-ce une raison suffisante de le mettre en doute?

fut fort bien voulu et favorizé des plus grands, et surtout de Monsieur d'Orléans de qui il estoit des plus favoris [1]. Monsieur le Dauphin et son frère, qui fut depuis le Roy Henry, l'aimèrent et recerchèrent aussy fort, désirans chascun de l'attirer à soy. Mais il ne se voulut jamais départir de Monsieur d'Orléans à qui il s'estoit du tout donné. Toutesfois comme celuy qui n'estoit pas né pour vivre en repos et sans traverses, il fut contrainct s'absenter de la court à l'occasion d'un nommé Vanlay, de la cause de la desfaveur duquel on se pourroit enquérir s'il y avoit quelques uns de ce temps là vivants. Seulement je sçay que ledit Vanlay estoit aussy fort favorit de Monsieur d'Orléans et grand amy du Sr de Soubize, et que le Roy Françoys eut une telle cholère contre luy, au grant regret de Monsieur d'Orléans, que ledit sieur de Soubize, pour estre de ses amys, fut contraint de se retirer de la court, et demeura caché en maisons de ses amys, et quelquesfois venoit voir la dame de Soubize sa mère, de nuict seullement, en sa maison du

[1] Charles, troisième fils de François Ier; il mourut en 1545.

Parc où elle estoit retournée d'Italie. A la fin néantmoins, il fut rappellé à la court, et mesmes par après fut employé pour le mariage de Monsieur d'Orléans, auquel l'Empereur vouloit donner sa niepce, et le Roy désiroit qu'il pust avoir sa fille avecques la duché de Milan ; et pour cest effet envoie le Sr de Soubize en Italie pour ceste négociation, laquelle il avoit heureusement acheminée au grand contentement du Roy. Mais Monsieur d'Orléans sur ces entrefaictes vint à mourir.

Entre aultres choses louables qui estoient en luy, il avoit le naturel merveilleusement bon, et ayma tousjours et honnora fort la dame de Soubize, laquelle, comme elle estoit au lict de la mort, l'envoya quérir ; car combien qu'elle n'eust qu'une fiebvre lente dont ceulx qui estoient près d'elles ne faisoient cas, elle leur dit que la fiebvre qu'elle avoit n'estoit estimée dangereuse, mais telle qu'elle estoit elle la meneroit au tombeau ; partant fit faire sur l'heure trois dépesches : l'une pour mander son fils, l'aultre pour envoyer quérir un médecin, seullement disoit-elle, pour la soulager pendant qu'il plairoit à Dieu qu'elle

fust en ce monde, auquel elle voyoit toutefois bien qu'elle ne pouvoit faire longue demeure. La troisiesme dépesche qu'elle fit, fut pour avoir un médecin de l'âme, et pourtant manda Jehan de l'Espine, qui est aujourd'huy un des plus excellents ministres que nous ayons, et qui deslors (combien qu'il fust encores de l'ordre des Augustins), preschoit la vérité, comme ont fait depuis plusieurs grands personnages qui n'eussent osé enseigner, sinon au travers de la fenêtre de drap (?) ; et combien que du temps de la dite dame telles gens fussent bien rares, si est-ce qu'elle en a tousjours eu et les a fait prescher en ses terres ; tellement que depuis ce temps la parolle de Dieu a tousjours continué d'y estre enseignée purement par des moynes qui (comme dit est), avoient congnoissance de la religion, et jusques à ce que, par les édits du roy, les ministres ont pu y prescher à descouvert. Quand donc le dit de l'Espine fut venu, elle voulut faire la cène avec ceulx de sa maison, et comme il luy fit demander avant que faire le presche si elle vouloit qu'il chantast la messe, elle n'y fit point de response, et comme une de ses

femmes qui pensoit qu'elle ne l'eust point ouy le luy redemandast encore, elle luy dit en cholère : Non, non, c'est trop longtemps dissimuler ce que nous avons dans le cœur. Ainsy, le presche fait, elle communiqua à la cène soubz les deux espèces, comme nous faisons aujourd'huy, laquelle cognoissance peu de gens avoient lors, car elle mourut dès l'an 1549.

Quand le Sr de Soubise, qui soudain avoit pris la poste, fut venu, elle luy voulut commencer à déclarer les dernières choses qu'elle s'estoit jusques alors réservée à luy dire. Mais cognoissant qu'il pleuroit, elle se courrouça contre luy luy disant : Ostez-vous d'icy, vous estes indigne de vous trouver en tels actes. Le lendemain il la revint trouver, s'estant le plus qu'il avoit pu résolu de se commander, ce qu'il fit avec telle peine que depuis il a advoué qu'il avoit cuydé crever. Elle alors luy dict sa dernière volonté et luy fit plusieurs remonstrances, parlant à luy de sa mort aussi paisiblement et résolument que si elle lui eust dict à dieu pour faire un petit voyage pour s'aller recréer. Pour la fin elle lui dist : Je vous ai dict beaucoup de choses que peut-estre

vous ne goustez pas à présent comme vous ferez quelque jour. Mais quand je seray esvanouye de devant vos yeux, il vous souviendra mieux de tout ce que je vous ay dit, et l'expérience le vous fera trouver véritable. Et de fait, toute sa vie il a tellement estimé ce qu'il avait ouy d'elle, qu'il l'a observé autant et plus soigneusement depuis sa mort que durant qu'elle estoit vivante. Il porta un merveilleux regret de son décès, et d'abondant eut tout à un coup l'ennuy de la perte de Madame de Pons, sa sœur, qui estoit morte à Paris d'un cancer, cinq jours avant sa mère, tellement qu'elles ne sceurent point la mort l'une de l'autre [1].

Pour le regard de la profession que fit le dit Sr de Soubize des armes, dès qu'il commença à les pouvoir porter, il suivit les guerres, ce qu'il a continué toute sa vie. La première où il se trouva fut celle durant laquelle

[1] Anne de Pons avait quitté Ferrare avec son mari, victime d'une disgrâce de cour, en 1545. Ce dernier lui survécut longtemps, et épousa, en secondes noces, Marie de Montchenu, que Théodore de Bèze appelle « l'une des plus diffamées demoiselles de France ».

les François eurent du pire à une rencontre où Mons[r] de Sanssac fut pris comme ils vouloient avitailler Terouane[1]. Cela fut longtemps avant la mort de la dame de Soubize et devant tout ce qui a esté dit cy dessus de la desfaveur du S[r] de Soubize, car il estoit encores en sa première jeunesse. Se trouvant donc à la susdicte rencontre, il fut pris prisonnier, et pour sauver sa rançon et sortir avec moins de difficulté, il ne voulut pas déclarer qui il estoit et fit accroire qu'il se nommait *Ambleville*, qui fut le premier nom qui lui vint en la bouche et lequel il cognoissoit si peu que tout soudain il l'oublia et fut plus de deux heures sans s'en pouvoir ressouvenir, durant lequel temps personne ne le luy redemanda. Partant il ne fut point découvert. Néantmoins ceux qui le tenoient avoient tousjours oppinion qu'il estoit autre qu'il ne se feignoit, ne luy trouvant pas l'apparence d'un homme de petite qualité, combien qu'il changeast sa grace accoustumée le plus qu'il pouvoit, et luy demandoient fort comment il avoit

[1] Ceci se rapporte à la campagne contre les impériaux que termina la trève de Nice (1538).

un harnoys et des armes tant dorées et une casaque si riche; à quoy il respondoit que c'estoit un présent que luy avoit fait un escuyer du roy peu de jours auparavant le mettant hors de page. Ainsy avec telles desfaites il les abusoit le mieux qu'il pouvoit. Toutesfois ils persistoient tousjours en ce soupçon que c'estoit quelque jeune homme de bonne part, veu son port et sa façon, de sorte que cela luy retarda beaucoup sa délivrance, et fut un an prisonnier au chasteau de l'Isle en Flandre, où il fut au commencement assez maltraité; toutesfois par après, par le moyen de la femme de celuy qui le tenoit et de sa fille, qui en estoit fort amoureuse, à cause que lors il estoit fort beau, il reçut d'elles plusieurs courtoisies et eut meilleur traitement, et enfin, n'ayant pu estre descouvert, en sortit pour mille escus. Bientost après, cette mesme dame et sa fille vindrent à la court, avec la royne de Hongrie [1], où elles le recogneurent et furent bien estonnées voyans quel il estoit, qui ne fut pas sans passer le temps de la tromperie qu'il leur avoit donnée.

[1] L'infante Marie, sœur de Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas.

Depuis il a tousjours continué à se trouver à toutes les guerres de son temps, esquelles il a fait tel debvoir qu'il a acquis la réputation d'un des plus sages et experts cappitaines de France, ce que voyant ses ennemys ont, tant qu'ils ont peu, tasché de le reculer et d'empescher qu'il n'obtint des charges honorables pour luy oster le moyen de monstrer sa valleur; mais luy a tousjours tellement combattu contre le malheur, qu'il a tiré honneur de ce qu'ils faisoient, luy pensant pourchasser blasme, car tant plus ils taschoient de luy donner les charges hazardeuses, tant plus (Dieu luy faisant la grâce de les exécuter heureusement) il en rapportoit de louange.

Or estoient ses ennemys tous ceulx de la maison de Guise, lesquels le hayoient d'autant plus fort qu'ils avoient tant qu'ils avoient peu tasché de l'attirer à eux et de luy faire quicter le party de ceux de Montmorency, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire, tant pour la meschanceté qu'il congnoissoit notoirement en ceulx de Guise, lesquels il croyoit dès lors devoir estre un jour la ruine du Royaulme, que pour l'amitié qu'il portoit aux autres, et par-

ticulièrement à Messieurs de Chastillon, desquels il fut tousjours inthimé amy, tellement que tous trois le tenoient comme pour leur quatriesme frère, nommément Monsieur l'Admiral, qui a dit beaucoup de foys que luy estant mort, il ne luy estoit plus resté un tel amy, *et que l'amitié qui estoit entre eux n'estoit point seulement d'amys mais de frères.*

Ainsy donc ceulx de Guise voyant qu'ils ne l'avoyent sceu attirer à eux, l'en hayrent plus fort, et le craignoient d'autant plus qu'ils congnoissoient sa valeur, tellement que (comme dit est) ils taschèrent tousjours de luy faire donner les charges où il y avoit moins d'honneur et plus de hasard. Mesmes Monsieur le cardinal de Chastillon, à l'heure que Monsieur le Connetable estoit prisonnier [1], voyant combien ceulx de Guise recherchoient le sieur de Soubize, et comme le refus qu'il faisoit de prendre leur party l'empeschoit d'estre advancé, luy conseilla de ne les refuser pas, comme il faisoit, luy remonstrant le moyen qu'ils auroient de l'advancer et le peu

[1] Après la bataille de Saint-Quentin (1557-1558).

qu'en avoient pour lors ceulx de Montmorency, auxquels il pourroit d'advantage servir en se dissimulant, et suivant pour quelque temps le party des dits de Guise; à quoy le sieur de Soubize, respondit : Comment, Monsieur, me vouldriez vous bien conseiller cela? Je le vous dis, respondit le dit sieur Cardinal, voyant le peu de moien que nous avons pour ceste heure de faire pour vous, et qu'estant advancé par eulx, comme vous ne tarderiez guères, vous auriez plus de moien de faire service à Mons[r] le connestable. Je ne sçaurais avoir le cœur, respondit le sieur de Soubize, de m'obliger à gens que je congnois notoirement meschants, ni seulement de feindre de n'aymer point mes amis; chose qu'il a souvent dicte à la Royne et à Madame de Montpensier, quand elles luy conseilloient de ne rejeter pas tant la faveur qu'ils monstroient luy vouloir porter avant que leur haine fust si descouverte en son endroit, et disoit tousjours que son naturel estoit si esloigné de cela qu'il luy seroit impossible de s'obliger à personne qu'il n'aimoit ni n'estimoit.

Un de ses plus grands amis aussy fut le

maréchal Strozzy [1], qui semblablement estoit fort contraire à la faction de ceulx de Guise, de sorte que luy et le dit sieur de Soubize estans au siége de Calais, de la prise duquel ils furent tous deux par leur labeur et diligence la principale cause, comme ils logeassent tousjours ensemble et couchassent en mesme chambre, passants une grande partie des nuits à discourir tous deux, le maréchal Strozzy luy disoit souvent : Sommes-nous pas bien misérables de nous hazarder tous les jours et prendre tant de peine, pour aggrandir et faire cueillir l'honneur de nostre labeur à celui qui nous voudroit avoir ruynez, et qui sera un jour cause de la ruyne de la France ? disant cela du Sr de Guise qui commandoit au dit siége. Il est vray, respondit le Sr de Soubize, mais puisque nostre honneur, nostre debvoir, et le service de nostre Roy le nous commande, il le fault faire.

[1] Pierre Strozzi, d'une ancienne famille de Florence alliée aux Médicis, servit avec éclat sous François Ier et Henri II, fut nommé maréchal de France en 1554, et périt glorieusement au siége de Thionville, le 20 juin 1558.

Il estoit aussy dans Metz quand il fut assiégé[1], où combien qu'il n'eust point de charge, comme aussy il n'eust pas recerché d'en avoir, veu que le Sr de Guise y commandoit, toutesfois il estoit tellement aymé et respecté de toute la jeunesse qui y estoit, entr'autres du duc Horace[2], du Sr Dampierre, desquels il estoit intimé amy, et d'une infinité de brave noblesse de ce temps là, qu'ils n'eussent pas voullu faire la moindre sortie sans son advis, luy déférans tout ainsy qu'ils eussent fait à leur chef. Mesme le Sr de Guise qui ne faisoit en son endroit que ce qu'il ne pouvoit honnestement laisser à faire, ne failloit jamais, si d'aventure il ne s'estoit peu trouver au Conseil, de luy descouvrir tout ce qui s'y estoit passé, et s'il estoit d'autre opinion que ce qui s'y estoit résolu, il changeoit la plupart du temps pour se gouverner selon la sienne.

[1] D'octobre 1552 à janvier 1553. Au mois de septembre précédent, Soubise avait été envoyé à Nancy pour sonder le comte de Vandemont et lui offrir les moyens de défendre cette ville contre les impériaux. Voir son rapport au roi. (Fonds français, vol. 20577, fol. 170.)

[2] Horace Farnèse, duc de Castro, qui avait épousé Diane, fille naturelle de Henri II.

Au retour de Metz, il espousa dame Anthoinette d'Aubeterre[1], qui estoit une des filles de la Royne mère du Roy, laquelle il aymoit longtemps auparavant, et avant que penser à l'espouser, luy avoit donné congnoissance de la vraye religion, comme celle qu'il aimoit lors comme sa sœur, et avec laquelle il a depuis vescu jusques à sa mort en la plus grande et parfaicte amitié qui peult estre entre mary et femme. Incontinent l'avoir espouzée, elle eut un fils qui ne vesquit que cinq semaines, et bientost après une fille[2].

Après qu'il eust espousé la dicte dame, il partit pour aller aux guerres de Picardie, le voyage que Hesdin et Terouanne furent pris[3], et y fut tout cest esté là. L'été suivant il retourna au camp, encores en Picardie, qui fut lorsque Dinain fut pris, là où il cuyda perdre la vie; car estant allé à l'assaut avec Monsieur de Chastillon, qui estoit lors colonel des gens

[1] Le mariage eut lieu le 9 mai 1553. Soubise était alors âgé de quarante ans.

[2] Catherine de Parthenay.

[3] Grâce à l'incurie de la cour, Terouanne succomba le 20 juin 1553, après une résistance héroïque, et fut entièrement détruit. Le château d'Hesdin eut même sort.

de pied, comme ainsy fut que la bresche fust si droicte qu'après la ville prinse, les François voulans essayer d'y monter avec l'escarpin, ne le pouvoient sans glisser et tomber, le dit Sr de Soubize estant environ au milieu du chemin, fut attainct d'un coup de pierre sur la teste qui le fit tomber le visage en bas, de sorte que ne se pouvant relever, tant pour le faix des armes que pour la difficulté du lieu, il avoit tant perdu l'haleine qu'il estoit pret à estouffer, sans ung gentilhomme qu'il ne congnoissoit point, et que depuis il n'a sceu veoir ny sçavoir qui il estoit, qui le voyant en cet estat, luy vint à grand haste couper les courroyes qui tenoient son habillement de teste, et le luy osta, de sorte qu'il acheva de monter sur la bresche, la teste nue, dont il revint toutesfois sans estre blessé; et eut toute sa vie extrême regret de n'avoir sceu congnoistre le gentilhomme qui luy avoit faict ce bon office, duquel il s'enquist le plus qu'il put. Ce fut en ce lieu où fut tué un gentilhomme nommé monsieur de la Roue, fort estimé, qui estoit aussy allé à l'assaut avec ledit Sr de Soubize.

Au retour de là il revint à la Court là où

ses ennemys, suyvant leur coustume qui estoit de luy moyenner tousjours quelque charge ruineuse, firent qu'il fust depesché vers le Duc de Parme [1], lequel on tenoit pour estre du tout résolu de quicter le party du Roy, par le moien de sa femme qui estoit bastarde de l'Empereur; et estoient déjà les choses en tel estat qu'on n'espéroit point qu'il y eust moien de l'en empescher ny de rien négocier avecques luy pour le service du Roy, qui fut cause (comme dit est) que ceulx de Guise trouvèrent ceste charge propre pour le Sr de Soubize, lequel à ceste occasion supplia fort le Roy de l'en vouloir exempter, luy remonstrant qu'il ne luy pouvoit faire en cest endroit aucun service. Mais le Roy persista tousjours à ce qu'il y allast et luy dit enfin : Je sçay bien qu'il n'y a point d'apparence d'en venir à bout, et quand vous ne le ferez pas, je ne vous en donneray aucun blasme, car ce ne sera que ce que j'attens; mais bien sçay-je que si homme le peult faire,

[1] Octave Farnèse, fils de ce Pierre Louis qui fut assassiné à Plaisance en 1547, et petit-fils du pape Paul III. Par son mariage avec Marguerite d'Autriche, il était devenu gendre de Charles-Quint.

ce sera vous, et si d'aventure vous en veniez à bout, vous me feriez un fort singulier service. Partant je désire qne vous l'entrepreniez, sçachant que s'il se peut faire, vous le ferez, et s'il ne se peut faire, c'est à quoy je suis tout résolu.

Suivant doncques la volonté du Roy, le S[r] de Soubize partit, selon le dessein de ses ennemys, à quoy avoit aussy aidé le maréchal de Sainct-André, lequel avoit en son esprit d'acquerir Aubeterre, qui est une des belles terres de France, comme celle qui a vallu telle année plus de cent mille francs, de laquelle il espéroit s'accommoder par le moien de la dame d'Aubeterre, tante de sa femme et belle-mère de la dame de Soubize, et de se servir de l'envie qu'avoient messieurs d'Aubeterre, frères de la dite dame de Soubize, de se retirer à Genève, à cause de la religion dont ils estoient desjà déclarez [1], pour avoir

[1] Voir, dans le recueil des *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 387, la curieuse lettre adressée, en 1553, à Du Bouchard, vicomte d'Aubeterre, « pour envoier à son père lequel estoit contraire à la parolle de Dieu ». Brantôme vit un d'Aubeterre faiseur de boutons à Genève, où tout réfugié était tenu d'avoir un métier.

leur terre à non prix, si d'aventure le S[r] d'Aubeterre leur père, qui estoit encores en vie, venoit à mourir. Et pour ce qu'il ne craignoit que personne luy pust tant nuire en cest endroit que le dit S[r] de Soubize, il désiroit l'esloigner cependant qu'il feroit ce trafic ; ce qui luy réussit, comme il avoit proposé; car neuf mois après le partement du dit sieur, le S[r] d'Aubeterre, son beau-père, mourut, qui fit penser qu'on lui avoit advancé ses jours, de façon que pendant son absence le dit maréchal négocia ce faict, en sorte qu'il s'en est ensuivy de grandes ruynes en leur maison.

Quant au S[r] de Soubize il alla à Parme, où il fut huit ou neuf mois [1], durant lesquels il mania tellement le Duc de Parme qu'il de-

[1] Il y arriva vers la fin de décembre 1554. A cette mission de Soubise se rapportent diverses lettres au roi et au connétable de Montmorency, conservées à la Bibliothèque nationale, et que l'on reproduit à l'Appendice. Ces lettres prouvent à la fois l'extrême diligence de Soubise, et l'impossibilité où il fut d'agir militairement, faute de moyens. Son but n'en fut pas moins atteint : Parme ne tomba pas au pouvoir des Espagnols, et le duc se vit condamné à une neutralité absolue.

meura en l'amitié du Roy contre l'attente de tous et au grand contentement de Sa Ma[té], de quoy ses ennemys estans merveilleusement estonnez et marris, et voyans qu'il estoit venu à bout de cest affaire, contre leur espérance, luy en procurèrent incontinent un autre dont ils pensoient qu'il deust encores moins sortir à son honneur, qui fut de le faire envoyer de là lieutenant pour le Roy à Montalcin, et de le faire succéder à la charge du maréchal Strozzy, lorsque le dit maréchal fut contraint de s'en revenir pour les grandes pertes qu'il y avait faites par faulte de secours et non de valeur [1]. Mais les mesmes ennemys du S[r] de Soubize luy estoient fort peu favorables, tellement qu'à faulte d'avoir esté assisté il avoit

[1] Les efforts réunis de Strozzi et de Montluc ne purent sauver Sienne, qui capitula, le 21 avril 1555. Les exilés siennois se retirèrent alors à Montalcino, et soutinrent encore la lutte plus d'un an contre Côme I[er], duc de Toscane. Toujours chargé des missions ingrates, Soubise fut appelé à diriger la résistance quand tout espoir de succès était perdu. Montluc, désigné pour le remplacer en 1556, lui rendit ce témoignage : « J'ay trouvé M. de Soubise, lequel m'a fort bien et deuement informé de tout, et auxquelles (affaires) il a donné si bon ordre, que quand je ne ferois sinon ensuivre ce

perdu une bataille[1]. L'ennemy avoit gaigné le Port Hercole, et autres places, de sorte qu'il fut contrainct de s'en revenir, ce que voyants ceulx de Guise, trouvèrent encore la charge de luy succéder digne du S[r] de Soubize, faisant estat asseuré qu'il n'en pourroit retourner sans perdre ou l'honneur ou la vie, ou tous les deux ensemble, ce que toutesfois il ne fit. Ains y alla et en revint avec tel honneur que ses ennemys mesmes estoient contraincts de confesser qu'il ne se pouvoit mieux faire, ce que le maréchal Strozzy publioit partout, disant mesmes : Il semble que je face contre moy en ce que je dis. Mais celuy qui sçauroit bien comme j'ay esté mal secouru, advoueroit qu'il n'y a point eu de ma faute en ce qui a esté perdu pendant

qu'il a faict, j'aurois opinion qu'il n'en adviendroit point d'inconvénient, vous asseurant, Monseigneur, qu'il s'est si bien porté que le magistrat est demeuré aussi satisfaict et content de luy que de ministre que le roy et vous y eussiez sceu envoyer. » (*Commentaires et Lettres,* t. IV, p. 60.) Cet éloge d'un grand homme de guerre peut consoler Soubise des critiques de M. de Ruble, le moderne éditeur de Montluc.

[1] Celle de Lucignano (2 août 1554) qui permit au marquis de Marignan d'investir Sienne.

que je commandois en Italie. Tant y a que pour le peu de secours qu'on m'a donné, les affaires estoient en tel estat que si on n'y eust envoyé Monsieur de Soubize, quand j'en suis party, tout estoit achevé de ruiner, et ne luy peut-on oster que l'honneur n'en appartienne à luy seul.

Quant à ce qu'il y fit, pendant qu'il y commanda, et aux villes qu'il y reprit, vous en avez des mémoires et instructions bien amples [1]. Seulement vous diray-je que quand le Roy fit la paix par laquelle il rendoit tout ce qu'il tenoit au dit pays [2], il avoit un tel mal au cœur de veoir qu'il falloit rendre ce qu'avec tant de peines il avoit acquis et gardé, que cella lui estoit presques insupportable, ne se pouvant à toute heure garder de plaindre ces pouvres gens qu'il sçavoit estre bons François qu'on remettoit entre les mains de leurs ennemys.

[1] Ces Mémoires relatifs aux affaires de Toscane ne sont sans doute que les lettres mentionnées dans la note de la page 27.

[2] Le traité de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril 1559, par lequel le roi s'engageait à évacuer toutes les places du Piémont et de la Toscane.

Comme il retournoit de là, il trouva Monsieur de Guise à Lion qui menoit une armée delà les monts [1], par le commandement du roy, lequel luy fit une infinité de bonnes chères, et mesme luy dit qu'il le prieroit volontiers d'aller avec luy, n'estoit qu'il avoit desjà donné les principales charges, tellement qu'il n'en avoit plus à donner de digne de luy; à quoy le Sr de Soubize lui respondit, l'ayant remercié, qu'aussy bien falloit-il qu'il allast rendre compte de sa charge au Roy, ce qu'il fit, et estant arrivé à la cour, dist entr'autres choses à M. le Connétable qu'il avoit esté bien estonné, voyant qu'on envoyoit ceste armée en Italie et que c'est que le Roy pensoit faire; car oultre la rupture de la tresve qui ne pouvoit apporter que mal (ne s'estant jamais bien ensuivy d'un violement de foy) on voyoit que ceulx de Guise ne tendoient qu'à leur particulier, et que cela mectroit la France en telle nécessité que ce seroit la ruyne du royaume, comme l'effect ensuivit. Car le peu de moyen à quoy les frais de ceste guerre réduisirent le

[1] Pour l'impolitique expédition de Naples, qui suivit la rupture de la trève de Vaucelles (31 juillet 1556).

Roy fut cause de la prise de Saint-Quentin, et de la perte de la bataille et de la prise du dit Sr Connétable, qui sembloit sentir des lors le mal qu'il lui en adviendroit, car il respondit au Sr de Soubize que cella s'estoit fait contre sa volonté, et qu'il l'avoit bien remonstré au Roy, mais que Madame de Valentinois l'avait emporté sur luy, estant bien ayse de la trouver de mesme advis que luy, et le pria de le remonstrer encores au Roy et luy dire les mesmes choses qu'il luy avoient dictes, à quoi le Sr de Soubize luy respondit : Comment, Monsieur, quelle vertu pourroient avoir mes paroles après les vostres? Non, luy dit Monsieur le Connétable : Je vous prie, faites-moy ce plaisir de le dire encores au Roy. Ce nonobstant l'advis du dit Sr Connestable ne fut point suivy, comme l'on sçait.

Pour le regard de la charge que le dit Sr de Soubize avoit eu en Italie, le Roy en fut si content et le recogneut y avoir si bien faict qu'il délibéroit luy faire beaucoup d'honneur et d'avancement. Mais luy qui estoit tousjours combattu de l'envie de ses malveillans, le fut encores lors de Madame de Valentinois qui

empescha la bonne volonté du Roy, hayant le dit S[r] de Soubize tant à cause de la religion dont (bien qu'il n'en eust encores faict profession), chascun de tout temps sçavoit qu'il estoit, que pour ce qu'elle estoit encores bien avecques ceulx de Guise, ce qu'elle ne fut pas tousjours.

Peu après fut faict le voyage de Calais, de la prise duquel, comme j'ay dit cy-dessus, ceulx qui sçavent comment les choses passèrent, donnoient le principal honneur à luy et au maréchal Strozzy. Par après [1] fut le voyage de St-Quentin, auquel il estoit maréchal de camp, et à la bataille qui y fut perdue. Il y fut pris et recouru trois ou quatre fois, selon que les François avoient du meilleur ou du pire. Enfin toutesfois il se sauva, et au partir de là comme tous les chefs cappitaines fussent fort espouvantez, la plus commune opinion estoit que le Roy Philippe viendroit assiéger Paris, et comme le Roy tenant Conseil dans le chasteau du Louvre, demandast l'advis de ceulx

[1] Il y a ici une légère confusion : la bataille de Saint-Quentin, 10 août 1557, précéda de cinq mois la prise de Calais (3 janvier 1558).

qui estoient assemblez, il y avoit presse à se taire, de sorte que le Sr de Tavannes, bien que depuis il ayt esté grand cappitaine, et que dès lors il fust en réputation, ne fit aultre responce au Roy que de se prendre à rire contre luy, ce que les autres trouvoyent fort estrange, voyants qu'il n'estoit lors l'heure de plaisanter. Là dessus le cardinal de Lorraine, qui estoit tout debout derrière la chaire du Roy, pensant bien que celuy qui parleroit le premier n'auroit pas l'advantage et se pourroit trouver estonné, dist malicieusement au Sr de Soubize, afin de faire tomber ceste honte sur luy, que le Roy vouloit qu'il dist son advis; sur quoy le Sr de Soubize qui, entre autres dons de nature, avoit cestuy là, que plus on le vouloit estonner, plus il avoit de hardiesse, et que il sembloit estre plus en son naturel auprès du Roy et des princes qu'auprès de ses inférieurs, suivant le commandement du Roy, dist son opinion, la conclusion de laquelle fut que l'ennemy ne viendroit point à Paris; à quoy le cardinal de Lorraine tout renfroigné luy respondit : Et qui l'en empeschera? Personne, dit le Sr de Soubize, car le Roy n'a

pas ses forces assemblées; mais on l'empescheroit bien de s'en retourner, car le Roy entre cy et là pourra faire amas de ses gens, de sorte que si le Duc de Savoie et le Duc d'Albe viennent, et qu'ils prennent Paris (comme je ne doubte point qu'il ne leur soit aisé) ils ne le sçauroient garder, ny retirer leurs soldats d'une telle ville, et le Roy les pourroit ruiner par le moien des forces qu'il pourra assembler entre cy et là, tellement que s'ils sont cappitaines, ils ne le feront point, considéré que ce seroit leur ruine. Et que feront-ils donc? respondit le cardinal de Lorraine. Ils prendront quattre ou cinq bicoques, dit le Sr de Soubize, comme An (Ham), Catelay, et les autres, que de faict ils prirent, lesquelles il nomma, et puis se retireront sans rien hasarder, se contentans de la belle victoire qu'ils ont eue, comme l'effect s'ensuivit tout tel; de sorte qu'il sembloit à l'ouïr parler qu'il eust esté au conseil de l'ennemy, et qu'il eust entendu d'eux-mesmes leurs desseins; et là-dessus donna advis de se gouverner, supposant les choses comme a esté dict, lequel advis fut trouvé fort bon du Roy, et de tous ceulx du

conseil qui l'approuvèrent tellement qu'il fut suivi. Et au partir de là la Royne demandant au cardinal de Lorraine ce qui avoit esté advisé, il luy respondit qu'il falloit confesser que l'honneur du conseil de ce jour estoit deu au Sr de Soubize, et que pour parler à la vérité, il n'y avoit un seul de tous ceulx qui estoient au conseil qui du tout eust rien dit qui vaille que luy et le S^r d'Urfé, qui estoit un gentilhomme de Bourgoigne, gouverneur du Roy Daulphin, à quoy Madame de Montpensier qui estoit présente, respondit : Je suis bien aise, Monsieur, de quoy vous voulez advouer la valeur d'un tel homme, parlant du dit Sr de Soubize. Ha, ce dist le cardinal, quand il est question du service du Roy, je ne veulx point mentir.

Peu après fut l'entreprise d'Amboise, laquelle le Sr de la Renaudie qui estoit de ses plus grands amis, luy avoit déclarée à Paris dès le mois de septembre, dont elle fut exécutée le mois de febvrier d'après [1]. Sur le point que l'exécution s'en devoit faire, il estoit à la Court là où on murmuroit fort qu'il devoit y

[1] Ce fut le 16 mars 1560 qu'eut lieu la malheureuse tentative de La Renaudie sur le château d'Amboise.

avoir quelque esmeute, et ceux de Guise en estoient fort en alarme. Mais on n'en pouvoit rien sçavoir de certain, car luy et les aultres qui la sçavoient la tenoient secrette, tellement que la Royne un jour allant à Chenonceau, luy disoit : C'est grand cas ; nous avons tant d'advertissemens. On dit qu'il y a tant de gens armez, et ne sçait-on à quelle occasion. A quoy le Sr de Soubize luy respondit seulement tout froidement : C'est quelque armée en l'air de quoy on vous parle, Madame. Il n'y a personne de ceulx dont on murmure qui voulust attenter à Vos Ma^tés, comme de faict c'estoit bien loing de leur intention.

Peu de jours après il estoit délibéré de partir de la Court, et mesme un soir ayant prins congé du Roy et de la Royne, comme il prenoit congé de Monsieur de Guise, le dit Sr de Guise commença à se vouloir excuser du soupçon qu'il avoit eu qu'on voulut faire quelque entreprise, luy disant que de faict il avoit eu des advertissements d'aucuns qu'on disoit vouloir entreprendre quelque chose contre le service du Roy et contre ceulx de sa maison ; mais qu'il voyoit bien qu'il n'en estoit rien,

et que mesme il avoit honte d'en avoir creu ce qu'il en avoit creu, à quoy le Sr de Soubize luy respondit seulement en général : Monsieur, un grand cappitaine ne peult estre blasmé de ne mespriser point les advertissements, et vault mieulx faillir en croyant trop qu'en laissant à croire, de laquelle response le Sr de Guise monstra estre bien aize.

Le lendemain le dit sieur estant prest à monter à cheval pour partir, fut mandé par le dit sieur de Guise, lequel lui dist que le soir auparavant il pensoit que le murmure qu'on faisoit de ceste entreprise fust vain, mais que la nuit il avoit esté pris des prisonniers qui avoient advoué desjà beaucoup de choses, et qu'il y en avoit un qui estoit de la ville de Soubize, qui estoit l'occasion pourquoy il l'avoit mandé, luy disant là-dessus qu'il ne falloit pas qu'il s'en allast, mais qu'il demeurast près du Roy, estant besoing qu'il le fist ainsy pour le service de Sa Ma^té; ce qu'oyant le Sr de Soubize ne fit semblant de rien, estant toutesfois bien marry du mauvais succès de l'entreprise, et cogneut bien qu'il seroit contraint de demeurer, comme il fit. Au sortir du logis du

Sr de Guise, il trouva Monsieur le cardinal de Chastillon qui alloit aussi prendre congé du Roy pour partir le mesme jour, à qui il conta ce qu'il avoit sceu du Sr de Guise, et luy dist qu'il n'avoit que faire d'aller prendre congé, pour ce qu'il seroit retenu aussi bien que luy, à quoy le dit Sr Cardinal luy dist qu'il estoit résolu de s'en aller, et que quelque presse qu'on luy fist au contraire, il ne demeureroit pas. Toutesfois il fut retenu aussi bien que le Sr de Soubize.

Là-dessus on commença à descouvrir davantage de l'entreprise, et fut le Sr de Soubize (qui estoit fort soupçonné d'en estre consentant), grandement pressé d'enseigner le Sr de la Renaudie, pour ce qu'on sçavoit qu'il estoit de ses grands amys, et pourtant croyoit-on qu'il sçavoit bien où il estoit; à quoy il fit tousjours responce qu'il ne le sçavoit point. Toutesfois on ne laissoit de l'en presser fort jusques à ce qu'enfin il dit à la Royne : Madame, ne me faictes point ce commandement, car je ne sçay où il est; mais quand je le sçaurois, j'aimerois mieux estre mort que de le dire. — Mais pourquoy, luy dist la Royne; vous

ne devez rien craindre pour luy, car s'il n'a rien fait contre le Roy, il ne sera point puny; à quoy le S[r] de Soubize luy respondit : Je sçay bien qu'on trouvera qu'il a faict contre le Roy, puisqu'il a fait contre ceulx de Guise, car aujourd'huy en France c'est estre criminel de lèse majesté d'avoir faict contre eulx, d'aultant qu'en effect ce sont eulx qui sont Rois; de sorte que jamais on ne sceut tirer autre chose de sa bouche. Ses amys neantmoins estoient marris de quoy il parloit si librement. Et mesmes Monsieur l'Admiral luy disoit qu'il se debvoit contenter de ne faire point ce dont on le requeroit, sans parler si ouvertement; et qu'il n'avoit que faire de se rendre plus odieux, veu qu'il l'estoit desjà assez à ceulx de Guise. Mais le S[r] de Soubize, lui dist qu'il ne vouloit pas seulement qu'on pensast qu'il fust si lasche que de trahir son amy quand il le pourroit faire, de quoy Madame de Montpensier luy dist qu'elle luy sçavoit bon gré, et que c'estoit fait en homme franc et tel qu'il estoit. Toutesfois on le pressoit tousjours de plus fort d'enseigner le dict la Renaudie, qui fit qu'enfin il respondit à la Royne : Madame,

Monsieur de Guise est cappitaine, et sçait en quoy gist l'honneur d'un gentilhomme, et davantage est celuy qui se sent le plus intéressé en ceste entreprise et qui est plus ennemy de ceulx qui l'ont faicte. S'il veult prendre sur son honneur que je puis avecques le mien faire ce qu'on me demande, je m'offre d'aller quérir Monsr de la Renaudie, et de faire ce qui sera en moy pour le vous rendre entre les maïns. Ce que Monsr de Guise ne voulut pas prendre sur son honneur.

Il est vray que, dès avant l'exécution de l'entreprise, il avoit adverti le Sr de la Renaudie de ne le croire point, quoy qu'il luy peust mander, ny quoy qu'il vist escript de sa main, pourceque peut-estre on le pourroit contraindre par force d'escripre quelque chose contre sa volonté. Nonobstant tout ce que dessus, le Sr de la Renaudie fut tué de la façon que chacun sçait, dont le dit Sr de Soubize porta un merveilleux regret, et fut pris un des gens dudit Sr de la Renaudie nommé La Bigne, qui estoit chargé de mémoires et instructions [1].

[1] Sur les interrogatoires de La Bigne, voir le président de La Place : *Commentaires de l'Estat de la religion*

Quand le dit La Bigne fut mené devant le Roy, le Sr de Soubize estoit présent qui craignit bien lors estre descouvert, car il sçavoit que le dit sieur de la Renaudie se fioit du tout en cest homme là, auquel pour ceste raison on fit voir plusieurs fois le Sr de Soubize, faisant cacher le dit La Bigne derrière la tapisserie, quand il estoit en une salle ou en une chambre, pour veoir s'il le nommeroit point. Mais jamais il n'advoua qu'il fust de l'entreprise, à cause que ledit la Renaudie aimoit tant le Sr de Soubize que de peur de le mettre en peine, il n'avoit jamais confessé à personne luy avoir déclaré la dicte entreprise. Mais au contraire, afin que tous peussent témoigner qu'il ne la sçavoit point, quand quelqu'un de ses amys lui conseilloit de s'en descouvrir à luy, il luy respondoit qu'il n'avoit garde de ce faire

et république, p. 43, et Régnier de La Planche : *Histoire de l'Estat de France sous le règne de François II*, p. 187. Le premier article du mémoire en chiffre trouvé sur La Bigne était ainsi conçu : « Protestation faite par le chef et tous ceux du conseil de n'attenter aucune chose contre la majesté des Rois ni contre les Princes de son sang ni l'estat du Royaume, à quoy s'accordoient tous les autres articles, etc.... »

pour ce qu'il le sçavoit trop serviteur de la Royne.

Or, comme a esté dict, le Sr de Soubize, combien qu'il eust de tout temps eu cognoissance de la religion, ne s'en estoit encores point déclaré, ce que toutesfois il désiroit fort pouvoir faire. Mais jusques là le commandement de la Royne, les promesses des grands, l'asseurance d'un reculement certain, et telles considérations, l'avoyent tousjours retenu, tellement que la dame de Soubize, sa femme, qui n'avoit eu congnoissance de la vraye religion que par son moien, fut la première à s'en déclarer, et y avoit desja longtemps à l'heure de l'entreprise d'Amboise que tout ouvertement elle n'alloit plus à la messe, et faisoit prescher chez elle, où luy semblablement assistoit lorsqu'il estoit en sa maison, mais toutesfois secretement, et quand il estoit à la Court, oyoit quelquefois la messe, combien que ce fust le moings qu'il pouvoit. Enfin après avoir longtemps attendu, et ayant remords de céler si longtemps ce que Dieu luy avoit faict congnoistre, il se résolut, quand le petit Roy François fut mort, de se

déclarer, qui fut à l'heure que Monsieur l'Admiral se déclara aussy.

Il est vray que peut estre, comme il a confessé depuis, ne l'eust-il pas si tost faict sans les grandes traverses et défaveurs qu'il avoit receues, lesquelles il recognoissoit pour des plus grandes grâces qu'il eust receues de Dieu, à cause qu'il s'estoit servi de ce moien pour luy retirer son affection de la Court, à laquelle naturellement il estoit trop enclin, s'il y eust receu autant d'occasion de s'y plaire, comme il y avoit, par le moien de ses ennemis, receu de peine et d'occasion de s'en esloigner, tellement qu'il usoit souvent du dire de Themistocles : *J'estois perdu si je n'eusse esté perdu!* Doncques il gardoit encores en son cœur la congnoissance qu'il avoit de la vraye religion à l'heure de la mort du petit Roy François, peu auparavant laquelle il avoit esté mandé pour aller à la Court, ce qu'il craignoit de faire, voyant que Monsieur le Prince estoit prisonnier, et le Roy de Navarre n'estoit guères mieulx, tellement qu'il y avoit de quoy se craindre. Il est vray que la Royne lui manda qu'il y pouvoit seurement venir,

ce que luy escrivit aussy Madame de Montpensier dont il faisoit encore plus d'estat, estant certain qu'elle ne luy eust pas voulu faire ceste asseurance, si elle eust pensé qu'il y eust eu dangier [1]. Toutesfois il n'estoit pas sans doubte qu'elle ne se trompast, et les apparences qui ont esté depuis le monstroient. Ce nonobstant, quelque hasard qui luy pust advenir, il se résolut d'obéir au commandement qui luy estoit faict, et partit de Soubize où il estoit lors pour aller à la Court; mais estant vers Chastellerault, il sçut la nouvelle de la mort du Roy [2], qui fit qu'il acheva son voyage plus seurement.

Ayant demeuré quelque temps à la Court, comme il fust prest d'en partir, il dit à la Royne : Madame, j'ay jusques icy pour vous obéir vescu autrement que je ne pense devoir faire selon Dieu. Mais ma conscience m'ayant remordu il y a longtemps, et adverty de ne persister plus en cette façon de vivre, je vous sup-

[1] Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier, inclinait en secret vers la croyance réformée. Elle mourut le 8 août 1561.

[2] 5 décembre 1560.

plie très-humblement ne trouver estrange si je suis résolu de la changer et de vivre d'une autre manière que je n'ay accoustumé, et partant un de ces jours qu'on vous viendra dire : Soubize est un luthérien descouvert, Soubize faict prescher, Soubize trouble le repos de vostre Royaulme (car mes ennemis ne se contenteront pas de dire seulement ce qui est), ne vous en estonnez point, et croyez seulement ce que je vous dis que je feray, qui sera de vivre en liberté de ma conscience sous l'obéissance de Vos Ma^{tés}; à quoy la Royne lui respondit qu'il se donnast bien garde de faire cela pour ce qu'elle l'aymoit, et désiroit faire pour luy ce qu'elle ne pourroit plus, si on sçavoit une fois qu'il fust déclaré huguenot; tellement qu'elle le pressa le plus qu'elle peust de n'en rien faire. Mais il luy dit : Madame, j'ay si longtemps attendu sur telles espérances, voyant que d'aultres qui ne valoient pas mieulx que moy estoient davantage advancez, que j'en ay offensé Dieu jusques icy, dont je me repens fort, et suis résolu de n'y continuer plus, sçachant bien que si vous voulez, que vous ferez bien pour moy sans cela. S'il ne vous plaist

je ne vous en importuneray point, et me contenteray de vivre paisiblement, selon Dieu et ma conscience.

Là dessus elle le pressa encores plus fort de ne se déclarer point, luy faisant les plus belles promesses du monde. Mais il la reffusa tousjours et luy dict enfin : Madame, si j'avois deux âmes, encores j'en hazarderois une pour vostre service; mais n'en ayant qu'une je vous supplie très-humblement vous contenter que je l'ay trop hazardée jusques icy. — Eh bien doncq, dit enfin la Royne. Toutesfois elle luy fit encore toutes les offres qu'elle peut pour l'en empescher, luy disant qu'il ne pouvoit faillir à avoir des plus grandes charges du Royaume, et qu'il n'y en avoit point auxquelles il ne peust esperer; que cependant il demandast ce qu'il vouldroit; à quoy il fit response qu'il ne vouloit rien que sa bonne grâce et la liberté de sa conscience. Toutesfois elle luy fit encores dire le mesme par Madame de Montpensier, et voyant qu'il ne vouloit rien demander, luy fit offrir d'estre gouverneur du Roy Charles, ce qu'il dit qu'il ne sçauroit accepter, à cause qu'il n'estoit point propre avec

les enfants, et qu'il ne sçavoit comme il falloit parler à eulx; en somme que son naturel ne s'y sçauroit accommoder. Elle luy fit (par après) offrir d'estre cappitaine des gardes en la place de celuy qui mourut lors à Orléans, ce qu'aussy il refusa, disant qu'il ne sçauroit faire l'office d'un bourreau pour aller prendre prisonnier celui que le Roy luy commanderoit.

De tous ces refus, Madame de Montpensier, qui eust désiré son advancement, estoit marrie, et luy dist : C'est grand cas, vous ne voulez rien accepter. La Royne ne demande qu'à faire pour vous. Si vous vouliez un peu temporiser, il n'y a estat en ce royaulme à quoy vous ne puissiez parvenir. Vous ne pouvez que vous ne soiez grand. Une mareschaussée de France ne vous sçauroit faillir; mais en attendant, acceptez quelque chose. Advisez vous-même à ce qu'on vous peut donner pour ceste heure, et ne faictes que demander; à quoy il respondit tousjours qu'il ne vouloit rien. Mais vous estes un estrange homme, luy dist Madame de Montpensier. Je crois qu'il vous fauldroit à la fin offrir la Couronne, car ny pour le présent ny pour l'advenir, on ne vous peult rien faire re-

cepvoir. A quoy il luy respondit : J'ay tousjours employé et désiré jusques à la fin employer ma vie pour le service de cest estat. J'ai mesme hazardé mon âme sur les belles promesses qu'on m'a faictes, dont je croy que Dieu m'a puny, car pour cela je n'ay pas laissé d'en voir une infinité qui peut estre ne m'esgaloient point en valeur, plus advancez que moy. Je ne laisseray pas d'exposer tousjours ma vie pour le service de Leurs Majestez, mais de mon âme je ne la veux plus en façon que soit hasarder, m'estant par la grâce de Dieu résolu de n'estimer plus toutes les grandeurs que j'ay autrefois désirées au prix de la liberté de ma conscience. Enfin la Royne sçachant sa résolution, luy dit, comme il prenoit congé d'elle, qu'elle le prioit sur tous les services qu'il luy désiroit faire, de faire une chose qu'elle luy diroit; à quoy il luy respondit qu'elle ne luy fist que commander pourvu qu'il n'y allast de sa conscience. Elle luy dit qu'elle le prioit de faire que ses subjects ne s'assemblassent pour le presche que de nuict. Il luy fit response : Madame, je vous promets que pour vous monstrer combien je vous veux rendre d'obéys-

sance, je le leur diray une fois ou deux pour le plus. Mais s'ils n'y veulent obéir, je ne les y contraindray pas. — Eh bien donc, dit la Royne, en haussant les espaules, faites comme vous l'entendez.

Sur cela il prit congé d'elle et revint en sa maison, là où soudain après elle luy fit envoyer l'ordre de Saint Michel qui lors n'estoit pas à si vil prix qu'elle a esté depuis [1]. Mais pour ce que la dépesche en estoit dressée à M. de Burie, qui ne la luy vouloit donner qu'à la messe, il renvoya la despesche à la Royne, disant qu'il remercioit très-humblement le Roy, mais qu'il ne vouloit point de son ordre puisqu'il ne la pouvoit recevoir qu'à la messe, ce que sçachant la Royne fit faire une autre despesche adressant à Monsieur de La Rochefoucaut, pour la luy donner ainsy qu'il voudroit. Quand il l'eût acceptée dudit sieur de La Rochefoucaut, il alla à Fontainebleau où estoit lors le Roy pour l'en remercier, là où pendant qu'il estoit vindrent les nouvelles du massacre de Vassy, qui avoit esté faict par

[1] On a sa lettre de remercîments à la Reine, du Parc, 14 janvier 1562. (Fonds français, vol. 3186. fol. 21.)

Monsieur de Guise, le 1er jour de mars [1]; qui fit que la Royne manda à Monsieur le Prince de Condé qu'il se rendist à Paris aussitost que ceulx de Guise, et qu'il prist les armes, comme il fit, avec lequel tous les principaux de la religion se rendirent incontinent.

Mais le sieur de Soubize fut le dernier de tous qui partit de la court, pour ce qu'il esperoit tousjours de gaigner la Royne pour aller à Orléans, et de faict quelquefois il luy sembloit qu'elle estoit toute résolue, mais après elle changeoit d'advis. Toutesfois il persistoit tousjours, à quoy luy aydoit le Chancelier de l'Hospital, de sorte que tous les jours, ils parloient deux ou trois heures à elle dans son cabinet, et la pensoient quelquefois avoir toute gaignée, et qu'elle estoit preste à y aller; puis tout soudain une frayeur luy prenoit tellement qu'elle en estoit découragée. Néantmoins tant plus le sieur de Soubize voyoit que le tems estoit court, et plus il s'esvertuoit, de sorte que le jour avant que ceulx de Guise deussent arriver, après luy avoir remonstré tout ce qu'il peut (à quoy elle lui accordoit tout hormis

[1] 1er mars 1562.

l'effect qu'il sembloit qu'elle refusoit seulement par crainte), il pressa encores Monsieur le Chancelier de luy en parler, et le fit retourner vers elle cinq ou six fois ce jour-là, combien que le Chancelier luy dict qu'il n'y espéroit plus rien, qu'elle n'avoit point de résolution, qu'il la congnoissoit bien. Si fais-je bien moy, disoit le sieur de Soubize; mais, je vous prie, essayons encores ce coup; tellement que comme j'ay dit, ils retournèrent ce jour-là cinq ou six fois vers elle; et pour cet effect tarda à Fontainebleau jusques au soir après soupper, dont ceulx de Guise devoient arriver le lendemain.

Quand il vit qu'il ne gaignoit plus rien à l'endroict de la Royne, et que ceulx de Guise estoient si près, il se résolut de partir le soir et vint prendre congé d'elle. Mais elle le pria lors de demeurer près d'elle, à cause que si elle se vouloit déclarer (comme elle luy donnoit espérance de le faire selon que ses affaires succéderoient) elle n'avoit personne en qui elle se fiast; pourtant elle désiroit qu'il demourast afin de luy servir en ce faict pour ce qu'elle ne s'en pouvoit fier qu'à luy. A quoy

il luy respondit : Madame, je ne sçay comment vous pouvez espérer d'avoir moien de vous déclarer si vous ne le faites entre cy et demain que ceulx de Guise arriveront; car si vous attendez leur venue, vous vous devez asseurer que le Roy et vous serez prisonniers, de sorte que pour estre en ceste court, je ne vous ferois nul service, car seulement je n'aurois pas moien de parler à vous, et ne ferois que me mectre en danger, pource que le Roy et vous n'ayant plus de pouvoir, et sachant comme je vous suis serviteur, dès le lendemain on me feroit tuer, non que je plaignisse ma vie pourvu que je la despendisse pour vostre service; mais ce seroit inutilement, perdant le moyen de vous en faire ailleurs. Ce que voyant la Royne le pria de ne prendre donc point encores les armes, mais de s'en aller chez luy pour luy tenir des trouppes de Poictou et de Xainctonge prestes, et les luy amener quand elle lui manderoit en avoir besoing. A quoy il luy fit response que lorsqu'elle en auroit affaire, que le luy faisant sçavoir, il les manderoit tousjours bien, et qu'il luy respondoit de les luy mener toutesfois et quantes qu'elle voudroit,

sans qu'il fust besoing que pour cet effect il fust sur les lieux; que cependant il ne demeureroit point inutille, mais s'en iroit joindre avec ceulx qu'il sçavoit estre délibérez d'employer leur vie pour son service et pour la délivrer de la captivité où le Roy et elle alloient entrer. Et bien donc, luy dist la Royne.

Sur cela il prit congé d'elle, et comme il estoit prest à partir, le Seigneur Strozzi [1] le vint trouver à son logis pour le prier, de toute l'affection qu'il peut, de le mener avecques luy; à quoy il luy respondit qu'il pensoit que la Royne luy donneroit aisément ce congé, ce que le Seigneur Strozzi ne vouloit point qu'il luy allast demander, craignant d'en estre refuzé. Toutesfois le sieur de Soubize ne faisant point de difficulté que la Royne ne le luy accordast, la retourna trouver, comme elle soupoit, pour la suplier de luy permettre d'emmener le dit Seigneur Strozzi, ce que la Royne le pria très-instamment de ne point faire, luy disant que si cestuy-là y alloit, il ne luy seroit pas possible de persuader à ceulx de

[1] Philippe Strozzi, fils de Pierre Strozzi, dont il est question plus haut, p. 21.

Guise que ce ne fust par son consentement, et qu'elle ne fust de la partie, quand mesme il n'en seroit rien. Je suis donc bien marry, Madame, dist le Sr de Soubize, de le vous avoir demandé, et si j'eusse pensé, je l'eusse mené sans vous en rien dire; ce qu'il n'osa lors faire, dont le Sr Strozzi eut grand regret, et luy semblablement, et a dict depuis qu'il s'en estoit repenty mille fois. Là dessus il partit, et alla trouver Monsieur le Prince à Meaux, où s'estoient rendus Monsieur l'Admiral et les principaulx de la Religion, lesquels tous ensemble firent la Cène le jour de Pasques, et partirent l'après disnée pour aller à Orléans, et passèrent tout du long des murailles de Paris, dont les Parisiens eurent grand peur.

Estans à Angerville où ils avoient couché, le maréchal de Cossé, qui lors estoit nommé le Sr de Gonnort[1], y arriva pour faire, à ce qu'il disoit, quelques ouvertures, afin de parvenir à pacifier les choses, et admusa Monsieur le

[1] Artus de Cossé, frère du maréchal de Brissac, obtint lui-même le bâton en 1567, et fut un des chefs modérés du parti catholique.

Prince une partie de la matinée audit lieu soubz ceste couleur; ce que voyant le Sr de Soubize, et cognoissant qu'il taschoit plustost à tirer le propos en longueur qu'à venir au point, se doubta que ce n'estoit que pour les amuser, afin qu'on se saisist d'Orléans premier qu'ils y peussent estre arrivez. Et de faict Monsr d'Estrée [1] avoit esté dépesché pour cet effect. Mais il trouva que les autres avoient esté plus dilligens que luy. Doncques le Sr de Soubize se doubtant de cela, ne cessa de presser Monsieur l'Admiral jusques à ce qu'il luy eust faict rompre ce parlement, ce qu'estant faict, ils montèrent à cheval et coururent la poste, combien qu'ils fussent dix huict cens chevaulx, jusques à une lieue près d'Orléans, là où ils eurent advertissement de Monsieur d'Andelot qu'il y estoit desjà entré, et partant ils se mirent à aller au pas afin d'y entrer en meilleur ordre.

Après cela on ne laissa de continuer la né-

[1] Ancien page de la reine Anne de Bretagne et grand-maître de l'artillerie, Jean d'Estrées combattit les réformés tout en professant leurs doctrines, et mourut octogénaire après la Saint-Barthélemy.

gociation de la paix, et leur faisoit proposer la Royne de quicter le Royaume, puisqu'ils estoient résolus de suivre ceste religion, et qu'on leur donneroit un an de terme pour vendre leur bien; et mesmes à la première fois qu'elle parla à Monsr le Prince, elle avoit tant faict par ses artifices qu'elle avoit tiré de luy quelques promesses, ce que sçachant le Sr de Soubize, et considérant la playe que cela apporteroit au Royaulme, et le danger en quoy ils laisseroient tant de milliers de pouvres personnes qui n'auroient pas le moien de faire le mesme, fut toute la nuict sans dormir, pensant aux moiens qu'il y auroit d'empescher que ceste résolution ne sortist à effect.

Le lendemain il se leva fort matin pour essayer d'animer ceulx qu'il pourroit pour eslire la voye des armes, et le premier qu'il rencontra fut Monsieur d'Andelot à qui il dist: Et bien, Monsieur, qu'estes-vous résolu de faire? De ma part, respond le S^r d'Andelot, je suis résolu de combattre quand je n'aurois que mes trouppes. — O que je suis aise, luy dist le Sr de Soubize, en l'embrassant, de vous veoir en ceste résolution. Je vivray et mourray avec-

ques vous, et vous prie quand il n'y auroit que nous deux, que nous persistions en ceste volonté. Là dessus tous deux allèrent remonstrer à tous les autres le tort qu'ils feroient à tant de milliers d'âmes qui s'attendoient à eulx, et le mal qui pourroit provenir si on suivoit la proposition de la Royne, tellement que Mons[r] le Prince et tous les aultres se résolurent de ne le point faire.

Sur cela ils parlementèrent encores avec la Royne, qui fut lorsqu'on tenoit qu'il se feroit une paix près Beaugency, et allèrent trouver la Royne en une grange, qui avoit mal à un pied, et portoit un baston. Là entrèrent encores mon dit S[r] le Prince et Messieurs l'Admiral, d'Andelot, de la Rochefoucaut et de Soubize, et s'il y en avoit quelque autre, c'estoit fort peu. Et voyant la Royne qu'on ne vouloit pas suivre sa première proposition, elle estoit fort en cholère, et parla deux grandes heures à eux, sans seulement se desmasquer, combien qu'il fussent assis, voulant tousjours sommer Mons[r] le Prince de la promesse qu'elle prétendoit qu'il luy avoit faicte; à quoy je ne puis pas bien dire la responce

qu'il luy fit, soit qu'il s'excusast de ne le pouvoir faire sans ceulx de son party, ou autrement. Cela pourrez vous mieux sçavoir que moy. Enfin quand elle vit qu'elle ne le pouvoit faire consentir à ce qu'elle vouloit, elle se leva et frappa plusieurs fois par terre de son baston, disant : Ha! mon cousin, vous m'affolez, vous me ruinez. A quoy le Sr de Soubize voyant que ledit Sr Prince ny les autres ne luy respondoient rien, lui dist : Comment, Madame, est-ce cela que vous nous disiez maintenant que vous estes si libre, et que nous avons tort de dire que vous soiez captive ? Si vous avez toute puissance, comme vous dictes, qui est-ce qui vous peult affoller? Sur quoy elle demeura estonnée. Enfin ce parlement estant finy, ils retournèrent à Orléans, là où le dit sieur de Soubize fut malade d'une fiebvre continue dont il cuyda mourir. Toustesfois il en guérit.

Bientost après sa guérison, Monsr le Prince et les autres seigneurs qui luy assistoient, advisèrent comme ils se départiroient pour garder leurs places, et fut parlé d'envoyer le Sr de Soubize à Rouan. Toustesfois voyans que Lion

estoit de plus grande conséquence, tant pour estre une des principales villes de France, que pour le passage des estrangers, estant près de la frontière, la charge luy en fut commise [1]. Or n'estoit pas le voyage peu hasardeux à cause que tout le pays qu'il luy falloit passer depuis Orléans jusques-là estoit tenu par les catholiques; et pourtant quand il fut à la première couchée, au partir d'Orléans, jusques où beaucoup de noblesse avoit suivi sans sçavoir quel chemin il estoit délibéré de tenir, il les appella tous au soir et leur dist : Je croy que pas un de vous ne sçait le lieu où je vais, et pour ce que je serois marry qu'à mon occasion vous entreprinssiez de venir en lieu dont après vous eussiez regret, et que vous vous

[1] Exaspérés par les massacres de Vassy et de Sens, et soutenus par divers capitaines de l'armée de Condé, les protestants de Lyon, alors fort nombreux, s'emparèrent de la ville, le 30 avril 1562, et ils en demeurèrent les maîtres jusqu'au mois de juillet de l'année suivante. Voir, sur ce sujet, les anciens historiens de Lyon, Claude de Rubis, Gabriel de Sacconay, ainsi que de Thou (l. XXXI), Bèze (*Histoire ecclésiastique,* t. III, l. XI), et une fort remarquable lettre de Calvin (*Lettres françaises,* t. II, p. 465.)

plaignissiez que je vous aurois menez à la boucherie, je vous veux bien déclarer que je vay à Lion, afin que si aucun de vous trouve le voyage trop fascheux, vous vous en puissiez retourner premier que d'estre embarquez plus avant, ce que vous pourrez faire, feignans estre venus jusques icy pour me conduire; priant, au nom de Dieu, ceux qui auront tant soit peu de doubte d'entreprendre le voyage, ou pour quelque incommodité de leur personne, ou par faulte de moiens ou autrement, de me vouloir faire ce plaisir de ne passer point oultre. Quant à ceulx qui voudront venir, je courray mesme fortune qu'eulx, et n'auront mal que je n'en aye ma part. Mais premier que de le faire je les prie d'y bien adviser, afin qu'au partir de là aucun ne die que s'il eust sceu où j'allois, ils n'y fussent venus; vous priant tous de ne vous contraindre point à me suivre, pensants me faire plus de plaisir, car, au contraire, n'ayant pas force suffisante pour y aller à la descouverte, et estant contrainct de me céler, je passeray plus aisément avecques peu qu'avec grand nombre. Et encore prieray-je ce qui viendra de renvoyer leurs varlets, afin que

ce que nous serons soient tous gens prests à combattre.

Là dessus il y en eut plusieurs qui, combien qu'ils eussent désiré le suivre, considérans leur incommodité, les uns pour estre mal montez, les aultres pour quelque autre raison, le luy dirent franchement et prirent congé de luy; et demeurèrent avecques luy seulement quarante chevaulx, tous gens résolus, et le moindre desquels valloit bien son homme.

En ceste façon il prit son chemin, faisants semblant d'estre tous compaignons, et disoient en la pluspart des lieux où ils passoient, qu'ils alloient trouver Mons[r] de Tavannes qui estoit en ce pais-là [1]. Toutesfois comme il est malaysé de se feindre, il ne passoit en parroisse que ce ne fust les tocsins sonnant sur luy, et mesme, un jour de dimanche, passant par ung grand village ou une petite ville, le peuple sortit de la grand-Messe, et mit des charrettes au travers des rues pour l'empescher de passer. Mesme bien souvent il estoit contrainct de

[1] Il commandait alors en Bourgogne, où il se signala par le massacre et le pillage de Mâcon. (Août 1562.)

faire repaistre les chevaulx dehors, les tenants par la bride pour n'entrer aux hostelleries; et pour se reculer des grands chemins, il passoit la nuict par ces montagnes de Vivarez où ordinairement ils oyoient les torrents bien bas au dessoubs de leurs pieds, car ils alloient nuict et jour, et passoient par des précipices que leurs guides leur disoient le lendemain que s'il eust esté jour, ils n'y eussent ozé aller à pied.

Comme ils passoient par la Bourgongne, le bailly d'Authun les suivit trois jours, avec six vingt chevaulx, jusques au port d'Ygoin où ils avoient passé la rivière, ce que voyant le bailly s'enquist à l'hostesse où ils avoient logé, qui ils estoient, à quoy elle leur dict qu'elle ne sçavoit, mais que pour le moins elle croyoit que c'estoient de braves gens et tous maistres, qui avoient mine de ne se laisser pas battre. Partant elle le prioit, pour ce qu'il se resolvoit de les suivre, de ne s'y jouer pas, craignant qu'il n'eust du pire. Ce nonobstant le bailly s'arresta longtemps sur le bord de la rivière, regardant leur contenance; mais tant qu'ils les peurent voir, le Sr de Soubize ne se

voulut retirer qu'au pas. Enfin jamais le bailly ne les oza attacquer, et s'en retourna sans rien faire. Quand le Sr de Soubize fut hors de sa veue, il commença à aller au grand trot jusques à ce qu'ils eussent gaigné la repeue, et continuant son chemin, se rendit à Lion, sans avoir faict perte, durant son voyage, que d'un de ses chevaux qui mourut entrant dans Lion [1].

Quant à ce qu'il fit au dit Lion, et tout ce qui y advint pendant qu'il y commanda, vous en avez des Instructions [2]. Seulement je mettray icy une chose que je croy n'estre pas

[1] Soubise arriva le 19 juillet 1562, avec les pleins pouvoirs du prince de Condé, datés d'Orléans, 25 mai 1562, pour conserver cette place sous l'autorité du roi « et empescher que les ennemys aspirant à la tyrannie ne puissent s'en emparer ».

[2] C'est le *Discours des choses advenues en la ville de Lion pendant que Monsieur de Soubise y a commandé,* conservé dans les Mélanges de Mézeray. (Fonds français, vol. 20783, fol. 113-157.) Je dois l'indication de ce très-important document au comte Hector de la Ferrière, le savant éditeur des lettres de Catherine de Médicis. C'est un mémoire apologétique, avec pièces officielles à l'appui, se terminant par ces mots qui en révèlent l'intention : « Toutes les lettres ci-dessus sont expressément mises pour monstrer les causes qui ont

portée par les dits mémoires, c'est ce que se voyant assiégé et qu'il n'avoit plus vivres que pour quinze jours, il se résolut de mectre hors les personnes inutiles, comme les femmes, les enfants et les pauvres, qui estoient en nombre de sept mille, ce qui estant près à estre effectué, Monsieur Viret, ministre [1], vint à luy pour luy remonstrer la pitié que ce seroit de mettre un si grand nombre de pauvres gens à la boucherie; à quoy le Sr de Soubize luy respondit: Je le sçay bien, et ay tel regret d'estre contrainct à ce faire que le cœur m'en saigne; mais le debvoir de ma

meu le Sr de Soubize à demeurer si longuement à rendre Lion, qui fut au commencement de juillet 1563, d'aultant qu'on l'a voulu calompnier qu'il ne voulust pas obeyr à l'édict de pacification. »

Ce mémoire a passé presque textuellement dans le livre XI de l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze. Je me borne à en extraire les fort belles lettres, encore inédites, de Soubise à Catherine de Médicis, qui figurent à l'Appendice.

[1] Le célèbre ministre de Lausanne, Pierre Viret, appelé à Lyon où il prêcha l'Évangile avec les plus grands succès. Il se dirigea ensuite vers Orange, Nîmes, Montpellier, Orthez, où il mourut en 1571. Voir à l'Appendice la lettre de Soubise aux supérieurs de Genève, du 19 novembre 1562.

charge le porte, car il vaut mieulx perdre ce nombre que le tout, vous voulant bien déclarer, Monsieur Viret, pour ce que je sçay que vous estes homme de bien, que nous sommes à quinze jours près de la fin de nos vivres, tellement que si faulte de cela je perds ceste ville, j'en seray blasmé, et dira on que je ne sçay pas mon mestier. A quoy le ministre luy respondit : Je sçay, Monsieur, que selon le droict de la guerre vous le devez faire ; mais cette guerre n'est pas comme les aultres, car le moindre pauvre qui soit icy y a intérest, puisque nous combattons pour la liberté de nos consciences, et partant je vous supplie, au nom de Dieu, de ne le point faire, et ay une ferme foy qu'il vous secourra par quelque autre moien.

Quand le Sr de Soubize vit cest homme de bien parler ainsy, il luy dist : Encores que s'il advient du mal en ce faisant, je face tort à ma réputation, et qu'on die que je n'auray pas faict debvoir de cappitaine, si est-ce que soubz vostre parole, je le feray, ayant asseurance que Dieu bénira ce que je fay. Et ainsy ne fut mis personne hors Lion ; et lors il envoya à

Dombes, dont il luy fut envoyé deux mille charges de bled, comme est porté par les mémoires [1], qui fut l'occasion de la hayne que luy porta Mons[r] de Montpensier [2].

Je ne veulx aussy obmettre la résolution qu'il avoit prise, si d'aventure il voyoit la ville preste à estre prise, de ne se rendre jamais, mais de sortir avec ceulx qui l'eussent voulu suivre, et de mourir en combattant, pour ne tomber vif entre les mains de ses ennemys, laquelle résolution il avoit déclarée à ceulx en qui il se fioit le plus. Au reste combien que par les mémoires il soit amplement récité la façon dont

[1] D'après le *Discours des choses advenues à Lion,* mentionné plus haut, p. 64, Soubise ne tira pas moins de 3 à 4000 chars de blé du pays de Dombes; mais il y fallut assiéger plusieurs places où le duc de Nemours avait mis garnison. Celle de Trévoux, ayant refusé de capituler, périt sous les ruines du château miné par les assiégeants. (Fol. 137.)

[2] Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon, et souverain de Dombes, un des chefs les plus impitoyables du parti catholique, qu'il déshonora par ses cruautés. Sa maxime favorite était qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques. Sa fille Charlotte de Bourbon, évadée du cloître de Jouarre, alla épouser Guillaume d'Orange. (Voir mes *Nouveaux Récits du XVI[e] siècle.*)

il s'y porta, si diray-je encores qu'au lieu de s'y endetter et mectre en arrière comme il fit, il y eust peu gagner cent mille escus, s'il eust tant soit peu voulu quicter de son debvoir. Car tant s'en fault que personne se fust plainct de luy, qu'il eust fait plaisir à beaucoup, d'autant que les marchands luy venoient offrir à joinctes mains le tiers de leurs marchandises pour avoir congé de faire sortir le reste, ce qu'il ne voulut jamais accorder, disant que s'il eust peu, sans faire tort au général, les laisser sortir, il n'en eust voulu rien prendre; mais quand on luy eust offert cent fois plus de gaing, il ne l'eust pas accepté, pour ce que c'estoit leur dernier recours de s'aider à une nécessité desdites marchandises.

J'adjousteray encores que depuis, quand on le mectoit en propos de ce qui s'estoit passé à Lion, et que quelqu'un en désiroit sçavoir des particularités, il recongnoissoit que Dieu luy avoit fait une grande grâce en ce qu'il luy avoit faict paroistre en tout ce faict là que tout ce qui estoit advenu de bien n'avoit point esté par sa diligence, mais par une spéciale grâce qu'il luy avoit faicte, pour ce que com-

bien qu'il n'eust rien obmis de ce qu'il pensoit estre du debvoir d'un cappitaine, soit à avoir espions, ou aultres choses qui dépendent du faict de la guerre, si est ce que Dieu n'avoit jamais permis qu'il receut les advertissements qu'il avoit eus, par ses espions, mais les y avoit envoyez par aultre voie, en sorte que toutesfois il avoit tousjours esté adverty des desseins de ses ennemys assez à temps pour y prouvoir [1]. Je ne sçay aussy s'il est porté par les mémoires que ledit Sr de Soubize garda Lion trois mois après la paix publiée par tout

[1] La défense de Lyon assiégé par Tavannes et le duc de Nemours est la grande page de l'histoire de Soubise. Il faut la lire dans le *Discours* mentionné plus haut, ou dans le récit de Th. de Bèze qui en est la reproduction presque littérale. Sa vigilance ne fut jamais en défaut. Il sut écarter des auxiliaires dangereux, introduire dans la ville une garnison sûre, pourvoir aux approvisionnements, contenir Tavannes et Nemours, en infligeant au second de rudes échecs qui le réduisirent à l'impuissance. Lorsque la paix eut été signée à Amboise (19 mars 1563), il se montra noblement soucieux du maintien de la liberté des cultes, et ne remit la ville qu'en bonnes mains. Sa correspondance avec la reine-mère témoigne de la loyauté de ses sentiments, et montre sous un beau jour, l'indépendance huguenote unie à la fidélité monarchique.

le reste de la France, parce que Monsieur le Prince lui avoit mandé secrettement qu'il le fist. Il remonstra cependant de si bonnes et vives raisons à leurs Majestés, que jamais on ne luy en sceut donner le moindre blasme du monde.

Sur la fin des troubles [1], Mons[r] de Guise fut tué, de la façon que chascun sçait, par Merey, aultrement dit Pautrot; dont tous ceux de la maison de Guise prirent occasion de descouvrir davantage la haine qu'ils portoient au S[r] de Soubize, pour ce qu'ils firent charger par ledit Merey, par une infinité de torments qu'ils luy firent endurer à la gène, ceulx qu'ils hayoient le plus, d'estre coulpables de la mort dudit sieur de Guise; et encores adjoustèrent ils à sa déposition plus qu'il n'avoit dict, comme ceulx qui le sçavent à la vérité le confessent, luy faisants accroire qu'il avoit dict: De Besze m'a presché de le faire, m'asseurant qu'après cela j'irois tout droit en Paradis. L'Admiral m'en a donné la charge, et Soubize m'avoit envoyé vers luy pour cest effect, luy mandant que j'estois propre pour faire un

[1] Le 18 février 1563, sous les murs d'Orléans.

tel coup[1]. Et combien que Merey n'eust jamais dict cela, et que seulement, durant le tourment de la gène, il eust nommé par force ceulx qu'on avoit voulu, toutesfois incontinent qu'il fust hors du torment il protesta que ce qu'il avoit dict avoit esté par la violence du mal, et maintint jusques à la mort qu'autre chose ne l'avoit incité à faire ce qu'il avoit faict que le désir de délivrer sa patrie d'un tel tyran, joinct l'indignité dont avoit usé le Sr de Guise sur le corps d'un de qui il estoit parent, qui estoit le Sr de la Renaudie, et aussy pour un autre sien proche parent qui, au mesme lieu d'Amboise, fut mis prisonnier, lequel le Sr de Guise fit tuer dans les cachots. Depuis lequel temps il avoit tous-

[1] Le noble caractère de l'amiral l'élevoit au-dessus de tout soupçon. Il crut cependant devoir répondre par une déclaration publique aux calomnieuses imputations dont il était l'objet. C'est la pièce qu'on peut lire dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 312-338, et dans l'*Hist. eccl.* de Bèze, t. II, p. 291 et suivantes. Elle est datée de Caen, 12 mars 1563, et signée : Châtillon, La Rochefoucault, Th. de Bèze. Enfermé dans Lyon, Soubise ne put y joindre sa signature; mais il existe de lui une brève protestation d'une date ultérieure. C'est la dernière pièce de l'Appendice.

jours esté en résolution d'en venger luy et sa patrie.

Or la vérité de tout ce faict estoit telle : Merey estoit un jeune gentilhomme d'Angoumois, de la terre d'Aubeterre, qui avoit esté nourry page du feu S^r^ d'Aubeterre, père de la dame de Soubize, et depuis suivoit le baron d'Aubeterre, qui, à l'heure que les premiers troubles commencèrent, l'avoit laissé chez la dite dame de Soubize sa sœur, laquelle entendant la prise des armes, envoya au Sr de Soubize son mary, qui estoit à Orléans, ses grands chevaulx qu'elle donna à conduire au dit Merey, sçachant qu'il estoit fort brave soldat, et qui s'en acquicteroit fidèlement, comme il fist, et y alla avec le Sr de Saint-Martin de la Coudre qui conduisoit les trouppes de Xainctonge. Or le dit Merey se vantoit ordinairement qu'il tueroit Monsieur de Guise, et le disoit en général à tous ceux à qui il parloit, comme il avoit tousjours faict depuis l'entreprise d'Amboise, de quoy on faisoit aussi peu d'estat comme s'il se fust vanté d'obtenir l'Empire, à cause que c'estoit un jeune homme qui, quand il fit le coup,

n'eut sceu avoir que vingt et deux ou vingt et trois ans, et qui oultre cela estoit un grand causeur, faisant estat ordinairement de plaisanter, de sorte qu'on prenoit tout ce qu'il disoit comme d'un fol. Toutesfois le Sr de Soubize l'aimoit, pour ce qu'il luy estoit recommandé de la dame de Soubize sa femme, en la maison de qui il avoit esté nourry, et pour ce qu'il le congnoissoit pour un aussi résolu et advantureux soldat qui fust en France, dont il luy avoit veu faire plusieurs preuves partout où il s'estoit trouvé, mesmes dès le commencement des troubles à Orléans, et depuis à Lion où il fit deux ou trois actes fort remarquables; et faisoit estat d'aller donner ordinairement l'alarme dans le camp de Monsr de Nemours, et aultres tels traicts; mesme, tout le long du voyage que le dit Sr de Soubize alla d'Orléans à Lion, s'il y avoit quelque cheval encloué pour lequel il fallust rentrer en une ville, ou quelque autre commission ruyneuse, il la couroit à force, estant homme qui n'avoit nulle appréhension.

Mesme au Port d'Ygoin, dont a esté cy dessus parlé, s'estant defferré un cheval tout

à plat, il demanda incontinent la charge de demeurer là pour le faire referrer; et là dessus arriva le bailly d'Authun, lequel se doubtant qu'il fust de cette trouppe, l'enquist fort pour essayer de tirer de luy ce qu'il pourroit. Mais Merey lui dist qu'il s'estoit trouvé là par hazard, et qu'il avoit bien eu de la peine à se deffaire d'eux, ce qu'il avoit faict au passage de l'eau à grand difficulté, dont il estoit fort aise, pour ce que c'estoient des diables; comme avec tous ces langaiges il luy vouloit bien faire entendre que c'estoient de braves hommes, à ce qu'il songeast premier que de les attaquer; et enfin l'estourdist tant de paroles qu'il ne sceut jamais rien apprendre de luy.

Quelquefois à Lion il se mesloit au milieu des ennemys leur criant tousjours : Voylà le bras qui tuera Monsr de Guise, dont ils rioient pour ce qu'en parlementant ils causoient et folastroient ordinairement avec luy comme avec un fol. Mesmes durant un parlement que le Sr de Soubize faisoit avec Monsr de Nemours, dans un parc près de Lion, comme il estoit parmi les trouppes du dit S^r de Ne-

mours où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dist : Voulez-vous que je vous montre comment je feray à M. de Guise ; et en disant cela luy tire une harquebusade par la teste, et le tue, car il estoit fort juste harquebusier. Aultant en avoit il dict tirant un jour au blanc avecques un certain Lambert qui estoit au Roy, et un million d'autres fois.

Soudain après que le Sr de Soubize fut à Lion, voulant advertir la dame de Soubize sa femme de son arrivée en bonne santé, et désirant qu'elle l'y allast trouver, ne trouva personne plus propre (à cause que le chemin estoit fort hazardeux), d'envoyer vers elle que le dit Merey, auquel il demanda s'il vouldroit entreprendre ce voyage dont il fut incontinent prest ne demandant pas mieulx que telles charges. Quand il fut venu vers la dite dame, et qu'elle le voulut renvoyer, elle luy dist qu'elle vouloit escripre au Sr de Soubize, son mary, une lettre, qu'elle ne vouloit toutesfois qu'il portast sans l'avoir veue, pour voir s'il [ne] craindroit point de ce faire, lui remonstrant qu'il y alloit, si elle estoit trouvée, de la vie du dist Merey et d'elle.

Or l'occasion de ceste lettre estoit qu'elle avoit eu advertissement qu'on la vouloit prendre elle et sa fille, et les mener devant Lion, menaçant le sieur de Soubize de les tuer toutes deux s'il ne rendoit la ville, ce qu'elle ne mandoit au dit sieur son mary comme chose certaine de peur de l'affliger; mais seulement le supplioit au nom de Dieu, si d'avanture cela advenoit, de n'estre esmeu de nulle affection naturelle, mais de préférer la gloire de Dieu et son debvoir à la vie d'elle et de sa fille, d'aultant qu'elle eust beaucoup mieux aimé mourir de mille morts (si faire se pouvoit) que si cela eust esté cause de luy rien faire faire contre l'honneur de Dieu, le sien et le service de son Roy, adjoustant que ce qu'elle luy en mandoit n'estoit pour doubte qu'elle eust de sa résolution, mais pour luy rendre tesmoignage de la sienne.

Or estoit en effet sa délibération, si elle en venoit là, de faire tout ce qu'elle pourroit pour obtenir de ceulx qui la prendroient de parler au dit Sr de Soubize, dans la ville, leur promettant de n'obmettre rien de tout ce qu'elle penseroit pouvoir servir pour le persuader à son debvoir,

voulant qu'ils prissent de là espérance qu'elle le vouloit solliciter à se rendre, et qu'ils se trompassent, prenants son debvoir aultrement qu'elle ne l'entendoit. Mais si à la fin elle n'eust peu obtenir d'eux de parler à luy qu'en leur présence, elle estoit résolue de luy faire haut et clair la mesme requeste qu'elle luy faisoit par ses lettres, luy remonstrant qu'il recoureroit bien d'aultres femmes et d'aultres enfants, mais non ce qu'il perdroit, faisant ce à quoy on le vouloit inciter; ce qu'elle déclaira à quelques uns de ses plus familiers amys, leur disant qu'elle s'asseuroit, moyennant l'aide de Dieu, de persévérer en ceste résolution jusques à la fin, quelque danger où elle se peult veoir.

Pour revenir à ce que dessus, ayant monstré la susdite lettre à Merey, il luy dist qu'elle ne s'en donnast aucune peine, et qu'il luy promettoit, sur sa vie et sur son honneur de la porter, ou qu'il mourroit en la peine. Et de faict la porta au dit Sr de Soubize qui a dit maintefois depuis à la dite dame sa femme que c'estoit un des plus grands plaisirs qu'il avoit jamais receus de la veoir en ceste résolution, et soudain après avoir receu sa lettre,

l'envoya à Mons[r] Viret, et depuis à Genève à Mons[r] Calvin.

Sur la fin des troubles le S[r] de Soubize ne pouvant sçavoir certaines nouvelles, comme le tout avoit passé à la bataille de Dreux [1], et le chemin estant fort hasardeux, il envoya le dit Merey qui, comme j'ay dit, estoit propre à telles commissions, vers Mons[r] l'Admiral pour en estre amplement adverty, luy mandant qu'il se pouvoit fier au dit porteur pour luy mander par luy ce qu'il vouldroit, pensant bien que le dit S[r] Admiral, voyant la contenance de l'homme, ne l'eust pas sans cela adverty par luy de chose d'importance. Le dit S[r] Admiral qui ne cognoissoit point Merey, dist au partir de là : Si Monsieur de Soubize ne m'asseuroit de ceste homme icy, je ne sçaurois qu'en penser, car je trouve qu'il parle beaucoup. Peu après voulant envoyer un espion au camp, il y envoya cestuy-là, et dit : Je ne m'y fierois pas, ne le cognoissant non plus que je fais, si un aultre que Mons[r] de Soubize me l'avoit adressé. Mais

[1] Livrée le 19 décembre 1562, avec des alternatives diverses, et sur laquelle les bruits les plus contradictoires avaient couru à Lyon.

puisque cestuy-là m'en asseure, je ne craindray point de m'en servir; et là dessus le dépesche pour luy rapporter des nouvelles du camp, au lieu de quoy il tua Mons[r] de Guise.

Voilà le faict tel qu'il fut à la vérité; mais ceulx de Guise, qui comme j'ay dit, de long temps hayoient le S[r] de Soubize, comme un de ceulx qu'ils cognoissoient s'opposer le plus à leurs mauvais desseins, prirent encores ceste couleur pour avoir occasion de manifester du tout leur hayne, et l'en recherchèrent de mesme façon qu'ils firent Monsieur l'Admiral.

Oultre ces ennemys il eut encores de nouveau Mons[r] de Montpensier, qui, à cause de ce qui fut faict à sa souveraineté de Dombes (comme il est amplement porté par les mémoires de Lion), lui voulut beaucoup de mal, et l'en recercha tant qu'il peult, en sorte que neuf ans après sa mort, pendant que le siége estoit devant Fontenay, il s'en vouloit encores venger sur ses maisons du Parc, Moulchamp et Vendrines, lesquelles, en hayne de luy, il tint à fort peu qu'il ne fist razer, ayant tousjours en la bouche sa souveraineté de Dombes,

dont il n'avoit sceu avoir raison durant la vie du dit S[r] de Soubize.

Après les premiers troubles, le premier voyage que le dit S[r] de Soubize fit à la court fut quand le Roy estoit à Lion, où ils virent Mons[r] et Madame de Savoye [1], lequel voyage estoit trouvé fort hasardeux, de sorte que, mesmes en Allemaigne, on le trouvoit l'estre beaucoup plus que celuy que Monsieur l'Admiral avoit auparavant faict à Paris, et disoit on que Mons[r] l'Admiral y estoit allé, ayant le support du Prince de Condé de qui il estoit proche allié, d'un connetable de France, son oncle, de deux mareschaulx de France, ses cousins, et de ses deux frères, dont l'un commandoit à l'infanterie françoise, et l'aultre avoit grand pouvoir, et si n'alloit qu'à trente lieues de sa maison, là où le S[r] de Soubize alloit à six vingt lieues de la sienne, sans tout ce que dessus, ayant les mesmes ennemis que Mons[r] l'Admiral, et oultre ceulx là un prince du sang. Toustesfois combien qu'il n'y allast qu'avecques son train, si est ce qu'il

[1] Le duc Emmanuel Philibert et sa femme Marguerite de France, sœur de Henri II.

se trouva si fort à la court que ses ennemys le craignoient, car tout ceulx de la religion, qui y estoient en assez grand nombre, se rangeoient à l'accompagner, et oultre ce toute la ville estoit à sa dévotion, à cause qu'il les avoit si bien traictez pendant qu'il y commandoit, qu'ils firent mesme tout ce qu'il peurent pour l'avoir pour gouverneur [1].

Or n'avoit-il jusques là sceu perdre du tout l'espérance qu'il avoit eue de la Royne, et combien qu'il eust entendu comme elle avoit essayé d'attraper Mons[r] l'Admiral à Sainct-Germain en Laye, et aultres traits qu'elle avoit faicts, si est-ce qu'il ne s'estoit point encores voulu persuader du tout qu'il n'y eust moyen de la remectre au bon train auquel il l'avoit veue autres fois, se voulant toujours faire accroire que ce qu'elle avoit faict estoit plustost par timidité, ou par persuasion, que par malice. Mais bien s'asseuroit-il de se résoudre la première fois qu'il parleroit à elle, s'il y avoit

[1] Ce second séjour de Soubise à Lyon doit se placer en juin-juillet 1564, époque du passage de la cour dans cette ville. Voir le *Discours du voyage de Charles IX,* par Abel Jouan, dans le recueil du marquis d'Anbais, t. I, p. 9.

encores quelque espérance; ce qu'il fit bientost, car dès qu'il eut faict la révérence, et qu'il fut entré en propos avec elle touchant la prise des armes, luy alléguant que ce qu'il avoit faict estoit par son commandement, à quoy elle luy réplicquoit comme elle l'avoit bien voulu retenir à la court, et puis renvoyer chez luy; sur quoy il luy réplicquoit de rechef ce qu'il luy avoit respondu (ainsi qu'il est touché cy-dessus) et luy disoit davantage qu'il ne pouvoit moins faire la voyant prisonnière avec le Roy et Messieurs ses enfants; elle appella Monsr le Connestable, lequel le marechal de Vieilleville [1], qui estoit parent et fort amy du Sr de Soubize, admusoit, afin qu'il n'ouyst ce que le dit S^r disoit à la Royne, et luy dist : Mais que diriez-vous, mon compère, que Soubize a tousjours oppinion que le Roy et moy estions prisonniers? A quoy le Connestable respondit : Je le croy, Madame, car s'ils n'eussent pensé cela, ils estoient trop bien advisez pour faire ce qu'ils ont faict.

[1] Loyal soldat, respecté de tous les partis, entre les mains duquel Soubise avait remis la ville de Lyon.

Quand le Sr de Soubize vit ce traict là en la Royne, il fut, comme j'ay dit, tout résolu qu'elle ne feroit jamais rien de bien, et n'y en eut plus d'espérance. Ce neantmoins il ne laissa de parler tousjours à elle aussy librement que de coustume, qui estoit de telle sorte qu'il n'y avoit homme en France qui eust la privauté de ce faire comme luy, s'estant tellement acquis de tout temps ceste liberté qu'il la continuoit tousjours, de sorte que ceulx qui le voyoient parler à elle avecques ceste franchise, et qu'elle le trouvoit bon, pensoient qu'il la gouvernast du tout, et plusieurs courtisans sur ceste opinion se sont, au partir de là, souvent venus offrir à luy. Or tardoit-il fort à la Royne qu'elle le peust faire partir de la cour, pour ce qu'il luy sembloit qu'il luy rompoit tous ses desseins, de sorte qu'elle estoit tous les jours à luy dire : Que faictes vous icy? Vous y avez tant d'ennemys, que ne vous en allez vous? Et quand il luy disoit qu'il ne les craignoit point, elle luy respondoit qu'elle avoit peur pour luy. Mais, Madame, luy disoit-il, puisque je n'en ai point, vous ne devez pas plus craindre pour moy que moy mesmes;

à quoy elle luy disoit : Je le sçay bien que vous n'avez point de peur, car vous avez la plupart de la court pour vous, et toute ceste ville ; mais j'ay peur vous voyant icy si fort qu'il n'advienne de la folie. Je crains tant que vous ne faciez quelque chose. Je me doubtois bien, Madame, dit le Sr de Soubize, que c'estoit la peur que vous aviez pour moy; mais je n'ay rien à leur demander. Si vous avez tant de puissance sur eulx que vous dictes, défendez leur de commencer, et je vous promects, sur mon honneur, que je ne le feray pas de ma part ; mais s'ils commencent, j'acheveray si à bon escient qu'il en sera mémoire.

Et pour ce qu'elle continuoit tousjours à le presser de s'en aller, il luy disoit : C'est grand cas, Madame, que vous ne voulez esloigner du Roy que les bons et anciens serviteurs de ceste couronne, et ceulx qui ont exposé leurs vies pour délivrer Vos Majestés de la captivité où vous estiez, et n'en approchez que ceulx qui veulent la ruine de vous et de vostre estat, tellement que si je voulois estre en vostre bonne grâce et estre approché de la personne

du Roy, je ne tiendrois pas le chemin que j'ay tenu, et n'est pas faulte de sçavoir ce qu'il fauldroit faire pour y parvenir. Et que feriez-vous? dist la Royne. Je vous prendrois prisonniers, dit le Sr de Soubize, le Roy et vous, comme ont faict ceux de Guise. Je sémerois des libelles diffamatoires par Paris contre vous, pour animer le peuple, comme ils ont faict. Je prendrois charge de vous estouffer entre deux couettes, comme elle fut donnée à Monsr de Nemours, au Maréchal de Saint-André et à Rocandolphe [1]. Je vous menaçerois tous les jours, comme ils faisoient; je me ferois craindre à vous comme ils font, et usurperois le plus d'authorité que je pourrois en diminuant la vostre. Je sçay bien que faisant cela je serois favorisé de vous. Vous ne me presseriez pas de m'en aller. J'obtiendrois tout ce que je demanderois, comme ils font, au lieu que ceulx qui ont hasardé leur vie pour vous délivrer de ceste tyrannie, sont reculez et mal voulus de vous; mais j'aime mieux l'estre en

[1] Un de ces chefs de mercenaires allemands mettant leur épée au service du mieux payant, m'écrit le comte H. de La Ferrière. Il périt misérablement en 1563.

bien faisant que d'estre advancé par tels moyens.

Là dessus la Royne rioit et l'asseuroit que ce n'estoit point cela, qu'elle l'aimoit, et que c'estoit l'amitié qu'elle lui portoit qui luy faisoit dire ce qu'elle disoit; qu'elle n'aimoit point ceulx de Guise, lesquels elle cognoissoit bien, mais qu'elle estoit contraincte de se feindre encores pour quelque bonne occasion qu'elle ne pouvoit dire, mais qu'il s'asseurast que c'estoit pour quelque chose de bon, ce que mesmes elle disoit tous les jours à Madame de Savoye, laquelle le racontant au Sr de Soubize (car c'estoit un des hommes de France qu'elle aimoit et en qui elle se fioit le plus), le dit Sr luy respondit : Je ne m'estonne plus, Madame, si la Royne ne me peult dire pourquoy elle faict ce qu'elle faict puisque c'est chose qu'elle vous celle. Toutesfois il estoit desjà tout résolu de ne faire plus d'estat de ses promesses.

Quand il fut prest à partir de la court il vint le jour avant à la Royne, et luy dist : Madame, j'ay une bonne nouvelle à vous dire. Et quoy, dist la Royne. Je voudrois donc un

beau présent de vous, premier que de la vous dire; et ainsi s'estant fait presser assez longtemps, c'est, dit-il, que je m'en vais demain. Sur quoy la Royne se prenant à rire, il luy dist: Je sçavois bien, Madame, que je vous ferois bien aise; mais quand vous plaira il que je revienne? Là dessus la Royne luy dit: nous délibérons d'aller en tel et en tel lieu (qui estoit tout le discours du voyage de Bayonne), puis nous repasserons par tels et tels païs, et quand nous serons en Guienne vers vos quartiers (qui ne pouvoit estre plustost que de deux ans) envoyez vers moy, et je vous manderay ce que vous devrez faire. C'est à dire, respond le Sr de Soubize, que vous voulez estre asseurée de ne me veoir de deux ans, et au partir delà quand j'envoyeray vers vous, vous me manderez: Il y a encores un chat de la maison de Guise; ne venez pas, car il vous esgratignera. Or je vous diray, Madame, ce que je feray. J'envoyeray vers vous quand vous serez en Guyenne, puisque vous le me commandez. Mais je seray aussy tost près de vous que le messagier; ce qu'il fit. Car après que le Roy eut faict son grand voyage de Bayonne,

quand il fut à Niort [1], le Sr de Soubize envoya le cappitaine Puymaict vers la Royne, par lequel il luy mandoit qu'il seroit là tout incontinent après luy, suivant ce qu'il luy avoit dict partant de Lion. Et de faict la vint trouver au dit Niort avecques une fort belle trouppe, estant entre autres accompaigné des plus apparents de la noblesse de Poictou, et alla jusques à la Rochelle, là où sa trouppe paraissoit plus que tout le reste de la court, dont mesme Monsr de Montpensier se plaignoit, disant qu'il estoit mieux accompaigné que les princes du sang, comme aussy il s'estoit plaint à Lion de ce qu'il passoit tous les jours devant son logis avec si grande compaignie, dont toutesfois le Sr de Soubize ne s'estoit voulu désister, non plus qu'il fit de s'accompaigner, pour les plainctes du dit Sr de Montpensier.

Au retour de la Rochelle, il revint chez luy, et dist à la dame de Soubize, sa femme, à laquelle il communicquoit tous ses plus importans affaires, l'ayant cogneue digne de cela, et les sçachant tellement celler qu'elle eust

[1] La cour y passa trois jours, du 17 au 20 septembre 1565, et se rendit ensuite à la Rochelle.

mieux aimé mourir que d'en déclarer la moindre chose du monde, qu'il voyoit bien, veu la façon dont toutes choses se gouvernoient, qu'il seroit nécessaire de faire ce que depuis on faillit à exécuter à Meaux, qui estoit de se saisir de la personne du Roy, et l'oster des mains de ceux qui taschoient à se servir de son authorité pour un temps affin d'accroistre la leur, et se faire à la fin Rois, s'ils pouvoient; partant au contraire estoit besoing de les reculer d'auprès de sa personne et d'en approcher les princes du sang et vrais serviteurs de la Couronne, pour bien instruire le Roy, en sorte qu'il fust un jour tel que doibt estre un prince vrayement chrestien et vertueux. Vray est que le tout estoit de faire si bien l'entreprise qu'on n'y faillist point, car s'il advenoit qu'elle fust faillie, c'estoit la ruyne de l'Estat. Cela avoit-il deslors en l'entendement, comme depuis l'a dict la dite dame de Soubize, sa femme, ce qu'elle n'a jamais révélé que depuis sa mort, et suivant ceste proposition, fut ce qui depuis, comme dict est, fut failly à Meaux [1].

[1] La retraite de Meaux, prélude de la seconde guerre civile, eut lieu le 29 septembre 1567, un an après la mort de Soubise.

Cependant voyant les affaires en tel estat et les troubles qui se préparoient, il se faschoit et tourmentoit le plus du monde, craignant de ne pouvoir autant servir qu'il eust désiré, à cause de son indisposition, pour ce qu'il y avoit desja deux ans qu'il commençoit à se sentir de la maladie dont il mourut, qui estoit une jaunisse, qui à la fin se convertit en hydropisie, dont il estoit desja lors fort mal, ce que les médecins qui le virent ouvrir après sa mort, attribuoient à poison, et avoient oppinion qu'il avoit esté empoisonné d'une poison longue et à temps, au second voyage qu'il fit à Lion, pour ce que depuis cela il n'avoit jamais faict son profit, et estoit tousjours allé en empirant.

Bientost après il alla trouver la court à Chasteaubriant [1], où il eust plusieurs propos avecques la Royne de la Religion, de laquelle il luy parla fort avant, jusques à luy ramentevoir le temps qu'elle feignoit en estre, ce qu'il fit par plusieurs fois. Mais entr'autres un soir

[1] On voit par la relation d'Abel Jouan que la cour y séjourna du 16 octobre aux premiers jours de novembre 1565.

qu'il estoit demeuré en son deshabiller, elle prist, après estre descoiffée, des pseaumes en latin (ce qu'elle a accoustumé de faire tous les jours et d'en lire deux ou trois). Dans les dits pseaumes il y avoit de petites images peinctes, l'une desquelles elle approcha au Sr de Soubize pour la luy faire baizer, lequel s'estant reculé, elle luy dist : Vous penseriez estre damné si vous aviez baizé cela. Non ferois, Madame, respondit-il; mais ce sont des sottizes à quoy je ne croy point, comme je sçay qu'aussy ne faictes-vous. Si fay par ma foy, lui dist la Royne. Ce n'est pas à moy, Madame, luy dist le Sr de Soubize, à qui vous devez desguiser cela. Pensez-vous qu'il ne me souvienne plus du temps que vous estiez de la Religion, et que vous nous en parliez ouvertement? Mais quoy qu'il y eust, dist la Royne, j'allois tousjours à la Messe. Ouy, Madame, respond le Sr de Soubize, par crainte du Roy vostre beau-pere et du Roy vostre seigneur, mais non pas que vous la trouvassiez bonne. Par ma foy, si faisois, dit la Royne. Pardonnez, Madame, dist le Sr de Soubize, si je ne vous puis passer cestuy là, car vous sçavez bien combien de fois je vous ay ouy

dire qu'elle ne valloit rien et que vous y alliez à grand regret. Or bien, dist la Royne, mais tant y a que je ne m'y suis pas fondée si avant que vous, et quand vous n'eussiez point esté plus avant que moy, vous en eussiez mieux faict. Mais vous voulez arracher tout d'un coup avec ce glaive à deux tranchans. Ce seroit le meilleur de le faire peu à peu. Nous ne voulons, dist le Sr de Soubize, arracher que le mal, lequel il ne se fault point contenter d'oster à demy. Non, non, dit la Royne, vous feriez mieux d'en user comme moy. Aussy vous voyez comme Dieu m'ayde, et comme il m'a délivrée des maulx que j'ay eus pour me faire les grâces qu'il m'a faict. Au contraire vous n'avez que du mal. Regardez comme vous estes malade. Vous avez desjà le col tout jaulne. A quoy le Sr de Soubize luy respondit : Madame, les plus grands maulx que j'ay soufferts ont esté pour vous délivrer de la misère et captivité où le Roy et vous estiez, lesquels je plains si peu, que j'estimerois ma vie avoir esté bien employée pour cest effect. Quant aux autres afflictions, ce sont les marques des enfants de Dieu; et là dessus il prit occasion de luy dire une infinité de

belles choses tant pour ce qui concernoit la Religion que sur le faict de l'estat des partis. De là il retourna chez luy estant desja fort mal.

Toutesfois il ne laissa d'aller encores trouver la court à Moulins dont il ne revint que cinq mois avant sa mort [1], laquelle luy cuyda encores estre hastée là, à cause que ceulx qui ont esté les autheurs du massacre qui est depuis advenu, l'avoient dès lors entrepris, et résolurent de l'exécuter audit Moulins, à cause que tous les principaulx chefs de ceulx de la Religion y estoient, hors mis Monsr d'Andelot, lequel je ne suis pas bien asseuré qu'il y fust. Mais tant y a que depuis les troubles ils n'en avoient sceu tant assembler que lors, qui leur fit resouldre de s'en desfaire tout à la fois ; et desjà le marechal de Bourdillon et le comte de Brissac, qui en avoit la charge, estoient entrés en la chambre de la Royne (qui cependant se devoit retirer dans un cabinet), estant armez de maille par dessoubs, et devoit le comte de Brissac prendre une querelle d'Al-

[1] C'est-à-dire en avril 1566. La cour étoit arrivée dans cette ville le 25 décembre précédent.

lemaigne contre Mons[r] le Prince, pour avoir occasion de mettre la main à l'espée avec ceulx qui estoient attitrez pour ceste exécution. Mais il prit une soudaine peur à la Royne, comme encores elle luy prit semblable à la Saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empescha lors que l'entreprise ne fust exécutée, ce qu'elle vouloit de mesme faire au dernier massacre, de frayeur qu'elle avoit, sans qu'on luy dist que Monsieur l'Admiral estoit desjà mort [1].

Au retour du voyage de Moulins le S[r] de Soubize retourna chez luy, estant desjà fort mal, de sorte que ceulx qui le voyoient n'espéroient plus qu'il peust vivre, ce que luy cognoissoit mieux que personne, et comme j'ay dit, ne se faschoit sinon pour la peur qu'il avoit, s'il advenoit quelque affaire, de ne pouvoir servir, comme il eust désiré, combien qu'il se résolust, comment que ce fust, de se faire traîner en quelque lieu, soit en une ar-

[1] Que devient en présence d'un texte aussi positif la thèse de la non préméditation de la Saint-Barthélemy? Le massacre du 24 août 1572 ne fut que l'exécution en grand, sur un théâtre plus propice, d'un projet depuis longtemps conçu et conforme à la triple inspiration de la cour, de Rome et de l'Espagne.

mée ou en une ville, où il peust achever d'employer ce peu de vie qui luy restoit au service de Dieu et de sa patrie. Cependant il s'estudioit à couronner le reste de ses gestes par une mort digne de la vie qu'il avoit menée, se rendant de plus en plus assidu à ouir la parole de Dieu, et à le prier et invocquer non-seulement en public mais en son particulier, demeurant tous les jours quatre ou cinq heures enfermé dans son cabinet à prier Dieu et à lire en sa parole. Quand il voyoit ses amis il les consoloit de sa mort, laquelle il leur disoit à tous qu'il sentoit tous les jours approcher, hors mis à la dame de Soubize, sa femme, à laquelle il ne le voulut jamais dire, et les prioit tous de ne le luy dire point pour l'appréhension qu'il avoit de son ennuy; mais à tous ses aultres amis il les prioit de ne s'attrister point, et de considérer l'heur qu'il estoit près de recevoir, avec une infinité d'aultres belles choses que la pluspart ont depuis récitées.

Mesme fort peu auparavant il escrivit une lettre à Mons[r] le cardinal de Chastillon, par où il luy disoit adieu pour la derniere fois, et luy mandoit qu'il perdoit en luy un des meil-

leurs amis et serviteurs qu'il eust en ce monde, ce que le dit S^r cardinal dist incontinent qu'il sceust sa mort, et monstra la lettre à ceulx qui estoient près de luy.

Encores la semaine avant qu'il mourust, envoyant un gentilhomme vers Monsr de Martigues[1], comme le gentilhomme luy demandast en partant s'il vouloit plus rien luy commander, il luy dist tout aussy en riant que s'il eust parlé de quelque voyage qu'il eust eu à faire : Dictes à Monsr de Martigues que s'il veut mander quelque chose en paradis, que je suis prest d'y aller; et comme le gentilhomme monstrast estre fasché de ce qu'il luy ouyoit tenir ce langage, le Sr de Soubize lui dit : Ne faillez pas à le luy dire, et que je luy mande cela pource qu'il ne sçauroit trouver messager plus asseuré que moy, et que s'il y a quelque affaire, qu'il faut bien qu'il la commecte à un aultre, pource que quand à luy il n'ira jamais, mais qu'il se haste, car je suis pressé de partir.

[1] Sébastien de Luxembourg, seigneur de Martigues, grand ami du duc de Montpensier et grand ennemi des huguenots.

Or ne fust il arresté au lict que dix-huict ou vingt heures avant qu'il mourut, de sorte que le samedy dont il mourut le dimanche, il estoit près d'onze heures du matin qu'il se promenoit encores avec un gentilhomme lorrain qui avoit épousé une de ses niepces, fille de Monsieur de Pons, nommé le S[r] de Besicourt, avec lequel il avoit discouru deux grandes heures d'affaires d'Estat, dont il estoit tenu pour sçavoir aussy bien parler qu'homme de France, de telle façon qu'un sien secrétaire qui le suivoit, disoit ne l'avoir jamais ouy mieux parler. Au partir de là, il revint, se trouvant plus mal que de coustume et se mict au lict. Toutesfois il ne luy empira bien fort que sur le soir, qui luy dura toute la nuict jusques au lendemain matin, tousjours voulant qu'on luy parlast de Dieu et qu'on luy fist la prière.

Environ un quart d'heure avant mourir, il voulut voir sa fille pour luy donner sa bénédiction, avant partir de ce monde, puis la fit retirer, et un quart d'heure après rendit l'esprit, ayant dist pour la dernière parole : Mon Dieu, je recommande mon ame entre tes mains;

et (qui est une chose incroyable) la dame de Soubize eut la constance de demeurer auprès de luy et de le consoler jusques à l'article de la mort, ce qu'elle eust juré peu d'heures auparavant estre hors de sa puissance; mais elle s'y contraignit de ceste facon pource qu'elle voyoit qu'il avoit plaisir qu'elle y fust, et qu'il oyoit plus volontiers ce qu'elle luy disoit que ce que les autres luy pouvoient dire. Je vous laisse à penser si au partir de là elle demeura désolée, et si elle eut besoing des consolations qui luy furent adressées [1].

Le jour qu'il mourut fut un dimanche, le premier de septembre 1566. Le lendemain son corps fut porté à Moulchamp, paroisse du lieu où il fut enterré. Là où se trouva une telle quantité de noblesse pour l'accompaigner à la sé-

[1] Voir dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. II, III et V) les lettres consolatoires adressées à sa veuve par les plus illustres personnages du parti, Jeanne d'Albret, Coligny, Charlotte de Laval, Charlotte de Roye, Théodore de Bèze, etc. Entre ces épîtres diversement touchantes, celle de Coligny brille d'un singulier éclat. (*Bull.*, t. II, p. 550).

On peut lire également dans le *Bulletin* (t. XIII, p. 306-313) le testament de Mme de Soubise, daté de la Rochelle 16 août 1570.

pulture qu'il estoit incroyable qu'en si peu de temps on en peust assembler tel nombre. Et ceste mesme sepmaine plus de cinq cens gentilshommes vinrent s'offrir à la dame de Soubize, sa femme, en mémoire de luy, de sorte que chacun disoit que puisqu'un corps mort pouvoit mettre si tost tant de gens ensemble, que c'est qu'il eust peu faire estant vif.

Si vous trouvez bon de dire quelque chose de l'humeur dudit feu S[r] de Soubize, il estoit d'un naturel fort doulx et pitoyable, combien que ceulx qui le voyoient de prime abordée, le jugeassent mal accostable, ce qui venoit à cause qu'il n'avoit pas à tout le monde ce grand accueil et ceste chere ouverte qu'ont quelques uns, et ne prenoit plaisir à offrir à personne que ce qu'il vouloit tenir, joinct qu'il avoit une façon grave et une grande maiesté, tellement qu'il avoit plustost la mine d'un roy que d'un simple gentilhomme. Mais aussy ceulx qui le cognoissoient faisoient plus d'estat d'une parole qu'il leur avoit dicte que d'une douzaine d'embrassades d'un autre; et pense pouvoir comparer son naturel à ce que j'ay quelquefois leu de Pompée, duquel on disoit que la gravité naturelle qu'il

avoit n'estoit point fascheuse, ains estoit sa compagnie et conversation familière fort plaisante et agréable; ce que le Sr de Soubize avoit semblablement, car parmy ses familiers amis, il estoit d'une conversation si douce et aggréable qu'il ne se faisoit moins aymer d'eux que craindre de ses ennemys.

Au reste il estoit homme véritable et droicturier, qui ne manquoit jamais où il avoit promis amitié, et qui n'estoit point à racointer; qui ne pouvoit applicquer son esprit à petites choses, mais falloit qu'il l'eust tousjours occupé à quelque chose de grand. Il estoit fort malaysé à surprendre, à cause qu'il estoit vigilant, et mesmes dormoit fort peu, employant une grande partie de la nuict à dépescher affaires, de sorte qu'encores qu'il feust à sa maison, il ne se couchoit qu'à minuict, et se levoit à quatre ou cinq heures, employant le soir et le matin à faire depesches, ou à autres occupations nécessaires, dont il avoit tousjours assez, et ne s'en trouvoit jamais las, pourveu que ce ne fussent point affaires de sa maison, car de ceulx là il n'en vouloit jamais ouir parler, et s'en remectoit du tout sur la dame de Sou-

bize sa femme, ne pouvant se soucier que de celles de dehors et qui importoient le général.

Il estoit au demeurant un peu long à se resouldre. Toutesfois quand la necessité pressoit, il prenoit sa résolution promptement, de sorte qu'à faulte de cela il n'a jamais perdu une bonne occasion. Mais s'il avoit le loisir il vouloit toujours prendre du temps pour y penser, afin de se résouldre à propos, et de n'estre point après contrainct à changer. Oultre tout ce que dessus, il avoit la crainte de Dieu, qui est plus à priser que tout le reste, en laquelle il a tousjours vescu et persisté, comme a esté dit, jusques au dernier souspir de sa vie.

Je vous ay bien voulu dire ce que dessus en passant, touchant l'humeur du Sr de Soubize, à cause que je voy que c'est une des choses que les historiographes qui escripvent les vies de quelques uns, recerchent aussy dilligemment, jusques à remarquer leur forme, leur stature, et les traicts et linéaments de leur visaige, mectans pour cest effect leurs effigies et médailles au commencement de leurs livres.

APPENDICE.

I

Au Roy.

Parme, 6 janvier 1555.

Sire, encores que je pense que vous serez plus dilligemment adverty des choses de Sienne, et que les nouvelles que je vous en manderay vous pourront estre vieilles, je n'ay voullu toutesfois laisser, estant présentement arrivé un homme que Mons[r] le Duc de Parme y avoit envoyé, de vous faire ceste dépesche pour vous faire scavoir les nouvelles qu'il en a apporté, pour lesquelles mieulx entendre, Sire, sans vous ennuyer d'une trop longue lettre, je vous envoye les copies d'une lettre que le Cavalcant escript à Mons[r] le Duc de Parme, et d'une que Mons[r] de Montluc escript à Mons[r] le maréchal de Brissac, par lesquelles vous congnoistrez l'espérance qu'ils ont de la batterie et du secours. Toutesfois, Sire, par la lettre dud. Caval-

cant il monstre avoir eu un advertissement qui ne s'accorde pas avec l'oppinion qu'ils ont de la dicte batterie, qui est qu'il ne vient point d'artillerie de Florence, et que le Marquis[1] veut mettre celle de Montepulcian dedans les forts, avecques les batailles du Duc de Florence, comme je vous ay mandé par ma dernière dépesche, qui est à mon oppinion la plus croyable, car je scais certainement que led. Marquis est fort sollicité du Figuerol de venir secourir l'estat de Milan.

J'ay envoyé en lieux dont j'espère estre adverty de bonne heure de ce qu'il fera, ce qui nous est bien nécessaire de scavoir, tant pour penser à nous que pour en advertir M^r le Mar^al de Brissac, lequel avoit envoyé icy pour en scavoir, et luy en ay aujourd'huy fait entendre ce que nous avons eu, et le loisir qu'il aura de faire quelque chose de bon, s'il en a le moien, si le marquis met son artillerie en batterie; car, à ce que m'ont dit ceux qui congnoissent le pays de l'entour de Sienne, il ne s'en scauroit retirer et mener en lieu de seureté en 15 ou 20 jours, qui est une autre raison pour croire qu'il ne le fera pas, dont j'espère advertir led. Sr Mar^al de Brissac de bonne heure, si ainsy est qu'il ne le face et qu'il s'en vienne de deça.

Je vous envoye aussy, Sire, la copie d'une lettre escripte par un capitaine du Marquis en laquelle il

[1] Medichino, marquis de Marignan, général de Charles-Quint et du duc de Toscane.

discourt en grand nombre de parolles le peu d'effect qu'ils feirent en l'assault par eschelles qu'ils donnèrent à Sienne la nuit d'après le jour de Noël, où ils perdirent plus de 300 hommes, dont les lettres du Sr de Montluc et du Cavalcant ne font aucune mention, pource que le porteur partit la mesme nuit et un peu avant lad. escalade, laquelle il m'a conté avoir veue et ouye d'une vigne où il s'arresta quand il en ouït le bruit, et dura plus de deux grandes heures.

J'ay parlé aujourd'huy à un homme venant de Florence qui m'a dit que la nouvelle estoit venue aud. Florence, cependant qu'il y estoit, qu'il y estoit mort mil ou douze cens hommes, de quoy le Duc a porté un ennuy extresme, et n'a sceu, à ce qu'il m'a dit, en huit jours qu'il y a séjourné, veoir led. Duc, pource qu'il n'a jamais bougé d'une chambre enfermé, et disoit on par la ville que son plus grand ennuy estoit pource que le Marquis voulloit lever le camp; et pour confirmation de cela il m'a dit certainement que les batailles du Duc ont esté commandées.

Sire, la neige et le maulvais temps qu'il a fait nous a empesché d'exécuter ce qu'il vous a pleu me faire entendre par Monsr le Duc de Parme; mais j'espère que ce sera fait dans 12 ou 15 jours, si le temps le permet et le passaige de l'armée du Marquis ne nous empesche; j'ay espérance de vous en mander bientost de bonnes nouvelles.

Sire, je vous supplie tres humblement me con-

tinuer pour toute ma vie en vostre bonne grace et souvenance, selon que le mérite l'affection et celle que j'ay de vous faire service, pour lequel je n'espargneray jamais le hasard de ma vie, ni le peu de bien que Dieu m'a donné; lequel je supplie, Sire, vous donner en parfait contentement et prospérité très heureuse et très longue vie. De Parme, le 6me jour de janvier 1554 [1].

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

SOUBIZE.

(Copie. Fonds français, vol. 20643, fol. 3.)

II

Au Roy.

Parme, 24 janvier 1555.

Sire, je vous ay ces jours passez fait entendre par le courrier que Monsr le Duc de Parme a dépesché devers vous, l'espérance en quoy nous estions d'exécuter bientost l'entreprise que il vous a pleu commander. Mais s'y estant trouvé une difficulté telle qu'il vous plaira, Sire, escouter et croire de ce porteur, led. Sr Duc et moy avons

[1] On sait que l'année commençait alors à Pâques; nouveau style : 1555.

esté d'advis de le vous dépescher en dilligence pour le vous faire entendre, affin, Sire, que vostre plaisir soit ordonner ce qu'il vous plaira y estre fait, pour y suivre entièrement vostre volonté, vous suppliant très humblement, Sire, croire que le plus grand désir que j'aye en ce monde est, par le hasard de ma vie ou autrement, vous pouvoir faire quelque bon service par lequel vous puissiez cognoistre le zèle et affection que j'ay à vous, Sire, et à vostre grandeur. Et le plus grand ennuy que je puis maintenant avoir, c'est de m'en voir le moyen pour ceste heure perdu ou pour longtemps différé, qui me fera, Sire, très humblement vous supplier, si vous n'avez intention de faire ceste année la guerre de par deça, ne me vouloir laisser en ce lieu inutille, et me pardonner si en cela je prens la hardiesse de vous sommer de la promesse qu'il vous a pleu m'en faire, et n'estre mescontent, Sire, si par adventure je commence trop tost à vous rementevoir ceste promesse; car ce qui m'a donné ceste hardiesse est la peur que j'ay que vous l'oubliez, et l'espérance aussy que j'ay en Dieu, si j'ay cest heur d'estre employé en quelque bon lieu près de vostre personne, ou ailleurs où il vous plaira me commettre, qu'il me fera la grace de vous faire quelque bon service, ou mourir en m'efforçant de le faire, dont je le supplie très humblement, et de me continuer pour toute ma vie en vostre bonne grace.

Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint

en prospérité très heureuse et très longue vie. De Parme, le 24 janvier 1554.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

SOUBIZE.

(Copie, fol. 12. *Ibidem.*)

III

A Monsieur le Connetable.

Parme, 24 janvier 1555.

Monseigneur, depuis le partement du courrier que Monsr le duc de Parme a depesché devers le Roy et devers vous, il s'est trouvé une difficulté en l'exécution de nostre principale entreprinse, qui nous empesche de la pouvoir exécuter si tost que nous espérions, et qui m'esloignoit grandement l'espérance qu'elle peust jamais prendre bonne fin, sans un autre expédient que nous y avons trouvé, qui nous donne grande apparence de debvoir encores espérer quelque bonne issue, et plus briesve que nous ne le pensions, quand Monsr le Duc et moy commençasmes la dépesche de ce porteur, duquel, Monseigneur, il vous plaira entendre led. empeschement et remède, et l'incertitude du temps de l'exécution, ensemble les provisions qui sont nécessaires, tant de munitions et vivres que de pouldres et boulets. Mesmement

s'il plaict à sa Majesté et à vous que la guerre se rompe de par deça, vous suppliant, Monseigneur, très humblement nous en faire scavoir sa volonté et la vostre par ced. porteur; car led. Sr Duc et moy avons résolu de ne rien entreprendre jusques à son retour, quelque dépesche que nous apporte son courrier, pour la raison que ced. porteur vous dira, lequel, Monseigneur, je pense avoir si bien instruit de l'estat des affaires de par deça, et de toutes les choses dignes de vous faire entendre, que je ne vous en ennuyeray de plus longue lettre, vous suppliant tres humblement le croire et me tenir pour toute ma vie en vostre bonne grace, à laquelle je présente mes très humbles recommandations, et prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint en santé très bonne et très longue vie. De Parme, ce 24 janvier 1554.

Monseigneur, Serres vous envoye un estat des munitions des bleds de Parme et Parmesan par lesquelles vous cognoistrez qu'elles sont bien petites. Il vous plaira ordonner là dessus vostre volonté.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

SOUBIZE.

Au dos :

A Monseigneur,

Monseigneur le Duc de Montmorency, Pair et Connestable de France.

(Copie, fol. 13. *Ibidem.*)

IV

A Monsieur le Connetable.

Parme, 29 mars 1555.

Monseigneur, j'ay receu à Ferrare, retournant de Venise, les lettres qu'il a pleu au Roy et à vous m'escripre du 7e du présent, et veu par celles de Sa Majesté le malcontentement qu'il a de l'instance que j'ay faite pour l'augmentation des vivres et munitions de Parme. Je suis, Monseigneur, fort ennuyé de luy avoir esté et à vous en cela importun, et s'il luy eust pleu, dès le commencement que lui en escripviez, m'en faire entendre sa volonté, il n'en eust plus ouy parler; vous suppliant. Monseigneur, croire que quoique j'en aye escript à l'instance de Monsr le Duc de Parme, je n'ay toutesfois failly de luy faire tousjours les remonstrances que j'ay sceu, pour luy faire congnoistre les obligations qu'il a à Sa Majesté, et combien elle fait pour luy plus qu'elle n'est tenue par ces capitulations, ce qu'il m'a tousjours advoué et démonstré fort bien recongnoistre, et mesmement à ceste heure a receu mesd. remonstrances le mieulx que je l'eusse sceu désirer, resolu de se contenter tousjours de ce qu'il plaira à Sad. Majesté.

Monseigneur, vous verrez par la lettre que j'escrips à Sa Majesté l'espérance en quoy nous som-

mes de pouvoir exécuter l'entreprinse de Plaisance, de laquelle je pense vous donner plus grande asseurance dans peu de jours; mais que j'aie parlé au mounier qui sera icy dans douze jours, et après l'avoir ouy parler, nous prendrons résolution d'exécuter la chose incontinent ou bientost après, ou du tout n'en parler jamais.

Vous verrez aussy, Monseigneur, les propos que le Sr de Piombin a tenu aud. Sr Duc de Parme et à moy, et les demandes et promesses qu'il fait pour entrer au service de Sa Majesté, lesquelles je vous envoye. Je m'asseure bien, s'il vous plaist que l'on en rabatte, que c'est chose qui se pourra faire. Il vous plaira, Monseigneur, m'en faire entendre la volonté de Sa Majesté et la vostre, car j'en suis fort sollicité.

J'ay le tout fait entendre à Monsr le Maral Strozi qui désire bien d'exécuter lad. entreprinse, comme vous, Monseigneur, entendrez par les lettres que le capitaine Nicolo de Piombin vous en escript, qui est celuy qui m'envoye ce négoce pour led. Seigneur de Piombin, et dist estre bien congneu de vous dès le temps que feu Monsr de Lautrec alla à Naples, et qu'il s'asseure bien que vous le croirez de ce qu'il vous dira ou escripra.

Je ne veulx aussy, Monseigneur, faillir à vous dire qu'un autre m'est venu trouver qui a autrefois servy le feu Roy, et depuis les Impériaux, qui m'a offert de me mectre entre les mains la forteresse de Soasin, et ne mect rien moins en gaige

que sa teste. Mais après avoir un peu examiné des moyens qu'il y voudroit tenir, j'ay trouvé peu de vraysimilitude. Mais quand les raisons luy deffaillent, il n'offre sinon qu'on luy coupe la teste au cas qu'il faille. Je lui ay promis de vous en advertir, et que après je luy en ferois responce. Il vouldroit seulement que on luy fournist de cent cinquante hommes pour exécuter son entreprinse; mais ce n'est pas chose sur quoy je face grand fondement.

Monseigneur, suivant le commandement qu'il vous plaist me faire par vosd. lettres, je vous envoyeray dans deux jours l'ingénieur qui estoit icy, avec lequel Monsr le Duc de Parme a accordé son estat à soixante francs par mois, à quoy il a consenty, à ce qu'il m'a dict, sur l'espérance que vous luy ferez faire autre bien, après vous avoir fait service. Je pense, Monseigneur, que après avoir veu quelque expérience des choses de la guerre, vous vous en trouverez bien servy, car j'ay veu de fort bons desseings de luy. Ledit Sr Duc a envoyé quérir l'autre plus suffisant, dont je vous ay escript à Urbin, là où il demeure. Mais que il soit venu, je mettray ordre à le vous envoyer incontinent.

Au demourant, Monseigneur, suivant ce que je vous ay par cy devant escript, je vous envoye le compte de l'artillerie faite à Parme par le fondeur auquel vont tous les mois les trente neuf payes, pour se rembourser de ses advances.

Monseigneur, les nouvelles de la mort du pape [1] ont donné grande espérance aux serviteurs du Roy d'augmentation de faveur aux affaires de Sa Majesté et de secours aux pauvres Siennois, pour le grand appuy que le Duc de Florence avoit de luy. Mais il y a bien dangier que Messeigneurs les Cardinaux français ne puissent arriver à temps pour la création du pape nouveau, car les Impériaux font toutes les dilligences qu'ils peuvent pour faire entrer les Cardinaux en conclave, affin que les François n'y puissent estre à temps. Je prie à Nostre Seigneur qu'il vous en donne un bon et favorable à la grandeur et aux affaires du Roy, et à vous, Monseigneur, en santé, très heureuse et très longue vie, et à moy vostre bonne grace à laquelle je présente mes très humbles recommandations. De Parme, ce 29e jour de mars 1554.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

SOUBIZE.

(Copie, fol. 39. *Ibidem.*)

[1] Le pape Jules III, décédé le 24 mars 1555, eut pour successeur Marcel Cervin, qui ne fit que passer sur le trône de saint Pierre.

V

A Monsieur le Connetable.

Parme, 4 mai 1555.

Monseigneur, depuis le partement de Montemerle je n'ay eu aucunes nouvelles de M^r le Maréchal Strozi, respondantes aux lettres que je luy escripvis par Gassot, par lesquelles je luy faisois entendre la principale occasion qui me retenoit icy et l'indisposition en quoy j'estois, le suppliant toutesfois s'il congnoissoit avoir besoing de moy plus important pour le service du Roy, de m'en advertir incontinent, et que toutes choses laissées, je ne fauldrois de l'aller trouver. J'attendois la response deux jours après le partement dud. Montemerle, qui me fait penser ne l'ayant eue, que sans faire faute au service de Sa Majesté, je puis attendre le retour du courrier de Monsr le Duc de Parme, lequel nous espérons icy dans deux ou trois jours au plus tard.

J'espère que ma demeure (pourveu que Sad. Majesté et vous l'ayez eu agréable) m'aura beaucoup servy pour me rendre plus apte à ses services, m'estant fortifié de quatre ou cinq accès de fiebvre tierce que j'ay eu, dont j'ay perdu ung terme, de sorte que j'espère de ceste heure pouvoir porter tous les travaulx nécessaires pour sond.

service. Et quand à nostre entreprinse de deça nous délibérons de la tenter, si par led. courrier vous nous envoyez le congié, laquelle ne fut, selon mon advis, en meilleure espérance ne si bonne que maintenant, pourvu que le monuyer ne nous face point de meschanceté. Et pour vous en asseurer, j'ay été d'advis que oultre son fils qu'il a baillé en ostage, que luy mesme soit retenu, quand nous irons effectuer lad. entreprinse, qui pourra estre entre le 15e et 20e de ce mois, pource que demain sera le jour que l'on mect l'eau dedans les prés, et dans quatre jours ayant le capitaine Francisque de Pise [on pourra] reconnoistre le lieu et entrer dedans, pour veoir combien l'eau aura baissé, et le moyen qu'il y aura de la faire baisser davantaige; et luy de retour, selon son rapport, nous la tenterons ou du tout la lairrons.

Je pense que l'effect pourra suivre environ le 16 ou 17, qui est le plus tard que l'on peut attendre, ce que nous faisons tant pour donner plus de temps à l'eau de se baisser que par la commodité de la lune.

Monseigneur, vous verrez par la lettre que j'escrips au Roy la belle ambassade que le Duc de Florence a fait faire à Monsr le Duc de Parme, et la bonne response qu'il luy a faite, qui me gardera de vous en faire reditte. Seulement vous diray, Monseigneur, que je n'ay encores congneu en luy une seule apparence de vouloir jamais estre autre que très fidèle serviteur du Roy, et

me semble luy avoir tousjours veu augmenter ceste volonté depuis que je suis icy, et mesme en faire plus démonstration depuis la perte de Sienne.

Monseigneur, vous aurez comme je pense, bien entendu avant la réception de la présente, les nouvelles de la mort du pape que nous avons sceu présentement, qui est une très mauvaise nouvelle pour la case Farnèse, car ils commençoient à estre grandement favorisez de luy. L'on pense qu'il y aura bien plus grand contract à l'élection de celuy qui se fera maintenant que à la dernière, de sorte que l'on espère que tous les cardinaux français y pourront estre à temps.

Monsr le Duc de Ferrare, lequel est à Rome, a envoyé un courrier devers led. Sr Duc de Parme pour luy faire entendre la griesve maladie du pape, qui estoit une apoplexie, dont l'on espéroit plus la mort que la vie [1], le priant de vouloir aider et favoriser envers les frères et amis le cardinal de Ferrare son frère, qui seroit un grand bien pour les affaires du Roy. Je pense bien que led. Sr Duc de Ferrare ne partira de Rome que le pape ne soit fait.

Monseigneur, je prie Notre Seigneur, après vous avoir présenté mes très humbles recommandation à vostre bonne grace, qu'il vous doint très heureuse et très longue vie. De Parme, ce 4me jour de may 1555.

[1] Marcel II mourut en effet le 30 avril 1555, et fut remplacé, le 23 mai, par Paul IV.

Monseigneur, quant au gouvernement du Duc et de sa ville, et des choses qui concernent le fait des soldats, je vous en manderay bien au long, et plus que ne vous en puis escrire par Serres que j'espère vous dépescher par la première occasion d'icy ou de Toscane.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SOUBIZE.

(Copie, fol. 144. *Ibidem.*)

VI

Au Roy.

Civita Vecchia, 14 juin 1555.

Sire, depuis mon arrivée en ce païs où mon malheur a voullu que je sois arrivé trop tard de deux jours pour entrer au Porthercole [1], je ne vous ay escript aucune lettre, espérant tousjours de pouvoir entrer dedans ou d'avoir nouvelles de M. le Mar^al^ Strozi pour vous faire une bonne dépesche de l'estat de toutes les choses de deça. Mais il estoit assiégé et serré de si près par mer et par terre que je ne pouvois faire passer à luy ni luy à moy, et n'eusse encores sceu de ses nouvelles, sans une

[1] Porto Ercole, voisin d'Orbitello, vaillamment défendu par les Français, mais secouru trop tard, dut capituler vers la fin de juin 1555.

occasion qui luy est venue de pouvoir sortir avec sa galère pour pourvoir à ce qu'il congnoissoit estre nécessaire pour le secours de Porthercole, ce que sans sa présence ne se pouvoit faire, comme vous entendrez, Sire, ensemble ce que depuis son partement y est survenu, qui me gardera de vous en importuner de plus long récit. Et seulement vous supplieray tres humblement, Sire, que vostre plaisir soit me continuer pour toutte ma vie en vostre bonne grace et souvenance, et avoir ceste asseurance de moy que je ne perdray en quelque lieu que je soye une seule occasion qui se puisse offrir à moy de vous faire service, et la chercheray en tous les lieux et en toutes les sortes qui me sera possible comme la chose de ce monde que plus je désire trouver.

Sire, je prie à N^re^ Seigneur qu'il vous doint en santé, prospérité très heureuse et très longue vie. De Civita Vecchia, le 14e jour de juing 1555.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

SOUBIZE.

(Copie. Fonds français, vol. 20442, fol. 239.)

VII

Au Duc de Guise[1].

Radicofani, 20 janvier 1556.

Monseigneur, l'asseurance que j'ay tousjours eue de vostre bonne grace depuis la promesse qu'il vous a pleu m'en faire, et l'espérance que j'en ay eue, me faict prendre la hardiesse de vous importuner de la présente pour tousjours me rementevoir et vous porter tesmoignage de ma fidélité et servitude envers vous, et aussy, Monseigneur, pour vous supplier très humblement de me vouloir favoriser, si les choses négociées par Monseigneur

[1] Je dois à l'amitié de M. le comte Jules Delaborde cette lettre, qui n'est pas sans importance, car elle montre à sa date (20 janvier 1556) les rapports de Soubise avec les Guises sous un aspect très-différent de celui des Mémoires. Deux courants opposés se dessinent alors dans la diplomatie française. Tandis que le cardinal de Lorraine conclut à Rome (16 décembre 1555) entre Henri II et Paul IV, un traité secret pour l'expulsion des Espagnols de la Péninsule, l'influence toute pacifique de Montmorency prépare la trève de Vaucelles (3 février 1556). Le traité du 16 décembre ouvrait des perspectives de revanche aux généraux français que la fortune avait trahis en Toscane. Ainsi s'explique l'attitude de Soubise avant les événements décisifs qui allaient l'associer sans retour à l'opposition des Châtillons. L'expédition de Naples semble la date de sa rupture avec les Guises. (Voir les Mémoires, p. 31.)

vostre frère parviennent à bonnes fins, comme je l'espère et désire, et que le bruict qui en est par toute l'Italie se trouve véritable, dont je supplie Nostre Seigneur, et qu'il vous plaise, Monseigneur, eu esgard au lieu qu'il a pleu à Sa Majesté me faire tenir en ce païs, et à l'affection que j'ay à vostre service, me vouloir traicter en fidèle serviteur quel je vous suis.

Vous entendrez, Monseigneur, plus amplement, ma très humble requeste de ce porteur auquel j'ay donné charge la vous présenter pour ne vous estre importun de trop longue lettre, vous suppliant très humblement le croyre comme moy mesme.

Monseigneur, je supplie Nostre Seigneur, après avoir présenté mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, qu'il vous doint très heureuse et très longue vie. De Radicofani, le xx[e] jour de janvier 1555.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

SOUBIZE.

(Original. Fonds français, vol. 20554, fol. 69.)

VIII

A la Royne ma souveraine Dame.

Du Parc, 14 janvier 1562.

Madame, j'ay esté depuis peu de jours adverty par Mons[r] de Burye de la souvenance qu'il vous a pleu avoir de moy en mon absence, et la charge qu'il vous a pleu au Roy et à vous luy donner de m'honnorer du collier de son ordre, comme aussy je l'ay veu par la lettre qu'il a pleu à Sa Ma[té] m'en escripre, laquelle led. S[r] de Burye m'a fait tenir, qui est, Madame, ung honneur que je ne puis ne dois recongnoistre d'aultre que de vostre bonté et grace, desquelles vous avez accoustumé d'user envers ceulx que vous tenez vos plus fidelles et affectionnez serviteurs au nombre desquels je diray, Madame, sans présomption, que je doibs tenir ung des premiers lieux, si fidelité et une comme servitude de longtemps toute vouée (?) à Vostre Majesté y peulvent quelque chose. Et n'eusse failly, Madame, après avoir receu ung tel honneur de me mettre incontinent en chemin pour en aller rendre les très humbles graces et remercymens que je vous doibz, et attendre le commandement qu'il vous plaira me faire pour le service du Roy et le vostre, sans l'indisposition en quoy je suis, laquelle aussy me garde de pouvoir encores aller

trouver led. Sr de Burye pour recevoir de luy l'honneur qu'il a pleu au Roy et à vous me faire, comme j'ay prié le porteur vous faire entendre, s'il vous plaist, Madame, me faire l'honneur de l'escoutter.

Madame, je supplie Nostre Seigneur qu'il vous doint en prospérité très heureuse et très longue vye.

Du Parc, le xiiii janvier 1561.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

SOUBIZE.

(Original. Fonds français, vol. 3186, fol. 21.)

IX

Aux Seigneurs de Berne.

Lyon, 3 août 1562.

Magnifiques et très honorez Seigneurs, j'ay depesché par devers vous ce gentillomme, le Sr de Bellegarde, qui est de vos subjects, affin que vous fussiez tant mieux asseurez de ce que je luy ay donné charge de vous dire les menées et practiques du Duc de Savoye avec nos ennemis dont il vous fera le rapport, lesquelles estans assez descouvertes vous doivent bien faire penser qu'il n'y a rien meilleur ny plus expédient pour vostre pro-

fict que de les prévenir. Cependant il vous déclarera comment je suis empesché avec vos gens pour ce que jusques icy ils se sont rendus difficiles et indociles (?). Il n'a pas tenu à leur faire toute raison. Mais d'autant que les Valésans et ceulx de Neufchastel ont esté prests à marcher et faire leur debvoir, il a semblé que les vostres reculassent. Cependant il s'est perdu de telles occasions lesquelles Dieu veuille qu'on puisse recouvrer, car les ennemis pouvoient estre surprins, et à grand peyne eussent ils faict résistance aulcune à Chalons; mesmes depuis 4 ou 5 jours en ça ils ont esté battuz en deux lieux, qui sont pour les estonner, si on se fut avancé plus tost. Je vous prie donc bien affectueusement mander à vos gens qu'ils se rendent plus traitables, et remectz le reste au porteur auquel je vous prie d'adjouster foy.

Magnifiques et très honorez seigneurs, après m'estre de bon cœur recommandé à vostre bonne grace, je prieray Dieu vous tenir en sa protection et vous augmenter en tout bien et prospérité. De Lion, ce 3e jour d'aoust 1562.

Vostre obéissant et affectionné à vous faire service.

SOUBIZE.

(Original. Archives de Berne.)

X

A la Royne Mère.

Lyon, 17 septembre 1562.

Madame, j'ay tousjours différé à vous faire responce à la lettre qu'il vous a pleu m'escripre de vostre main par un gentilhomme du Comte de Tende, jusques à ce que j'eusse trouvé homme seur par qui je vous peusse escripre, et ayant maintenant trouvé ce porteur je n'ay voulu faillir, Madame, de vous rendre les très humbles graces que je doibs de la fiance que vous me monstrez par vostre lettre avoir en moy, vous suppliant très humblement croyre que la Ma^té du Roy et la Vostre n'ont et n'auront jamais un plus fidelle subject et serviteur que moy, ni qui plus déplore les calamitez et ruines qui menassent vostre Royaulme, ne qui plus désire d'employer sa vie pour y trouver quelque remède, s'il plaisoit à Dieu me faire si heureux de m'en donner quelque moyen. Mais je vous supplie tres humblement me pardonner si je prens la hardiesse de vous dire, comme vostre très humble serviteur, qu'il me semble que vous ne prenez pas le vray chemin pour esteindre ung feu tant allumé comme est celui que l'on voit desjà espars par tous les endroicts de vostre Royaulme, dont il me semble, Madame, que vous pouvez

jusques à présent bien voir les expériences, qui me faict (pour le zèle et affection que j'ay à mon Roy et Souverain Seigneur, et particulièrement à vous, Madame) vous suplier très humblement d'y pourvoir dilligemment, car je crains merveilleusement que, si vous y tardez plus guères, il sera trop tard pour y remédier.

Madame, quant au commandement qu'il vous plaist me faire de remettre Lion du tout en l'obéyssance du Roy vostre fils je vous suplie tres humblement penser qu'il n'y a ny n'aura jamais ville en ce Royaulme plus obéissante que ceste cy tant que j'y seray, y ayant le moyen que j'ay maintenant de la luy conserver. Car c'est à luy seul et à vous, Madame, que je désire la garder et non à aultre, et n'y suis venu en aultre intention laquelle je continueray toulte ma vie, et aurois un regret immortel qu'il y eust ville en vostre dit Royaulme qui portast plus respect et révérence aulx commandemens proceddans de Vos Ma[tés], quand je vous verray commander absoluement et en l'authorité qui vous est deue.

Madame, pource que je pense bien que vous pourrez avoir eu quelque malcontentement d'avoir entendu que j'ay laissé entrer en ceste ville une partie de nos Suisses, ce que je n'avois voullu permectre jusques à ce que la nécessité m'y a contrainct, je vous suplie très-humblement ne vous en malcontenter, car je l'ay faict de telle sorte que cela ne vous empeschera point l'obéyssance de

vostre ville, quand bien ils y seroient tous; et si Dieu me faict jamais la grace que je me puisse trouver en vostre présence, j'espère vous rendre si bon compte de mes actions que vous aurez occasion de vous contenter de ma fidellité.

Madame, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint sa prospérité et le contentement que je vous désire, avec très heureuse et très longue vie. De Lion, le dix septième jour de septembre 1562.

(Copie. Fonds français, vol. 20783, fol. 125, 126.)

XI

A Monsieur Calvin.

Lyon, 18 octobre 1562.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre par laquelle vous désirez que toultes nos affaires se portassent partout aussy bien que icy. Elles se portent assez bien à la vérité jusques à présent, mais non pas tant que les mesmes nécessités qu'ont les aultres ne nous assaillent aussy, car pour n'avoir moien de paier nos soldats, nous les payons en drap, en pain et en vin, de sorte que cela nous accoursit merveilleusement nos vivres, qui est le pis que nous scaurions faire, car nos ennemys ne s'attendent de nous avoir que par faulte de vivres et ne font sinon nous ruiner et gaster le païs tout à l'entour.

J'attens de jour en jour le Baron des Adretz qui est retourné en Dauphiné quérir toutes les forces qu'il y a, pour incontinent qu'il sera venu en tirer des nostres de ceste ville le plus que nous pourrons pour aller trouver Monsieur de Nemours, affin de ne luy donner la peyne de nous venir chercher. Dieu nous en donnera telle issue qu'il luy plaira, mais je m'asseure que ce sera le mieulx que nous puissions faire, car il n'y a rien qui nous soit pire que le temporiser. Je croy bien qu'il se trouvera encores quelque marchandise en ceste ville, mais non pas tant que l'on espéroit, et si ne se peult faire si diligemment, pource que nous sommes desja à chercher de maison en maison les caches ou ceulx qui s'en sont allez les ont mises, qui est une longueur plus grande que vous ne pouvez croire, joinct que ceulx de ceste ville y font dix mil tromperies pour favauriser ou deffavauriser ceulx qu'ils veullent, de sorte, Monsieur, que je ne fus jamais si travaillé en charge que j'ay eue comme en ceste cy, veu les gens à qui j'ay affaire.

Il est de ceste heure arrivé quelque nombre de marchandise à Genesve, où je désirerois bien que l'on eust l'œil, pour ce que, à ce que j'entens, il y en a qui en font passer pour leur particulier avec les aultres, et qui ne veulent estre comprinses à faire le fond pour le secours de Monsr d'Andelot; mais je serois d'advis que messieurs de Genesve les arrestassent toutes pour servir à cest effect. S'il

vous plaist d'en communiquer à Monsieur Obret, il vous pourra bien donner moien comme cela se doit faire.

Monsieur d'Andelot est monté vers la Bourgongne. Il eust peu branquetter (?) des villes desquelles il eust eu ung grand argent pour le payement de ses gens, et si eussions eu moien de luy donner secours d'hommes et d'artillerie. Je ne veulx oublier à vous mander une seconde victoire que nous avons eu en Languedoc, qui a esté que ceulx de Montpellier prindrent un pacquet de Mons[r] de Montluc addressant à Mons[r] de Joyeuse, qui est gouverneur en Languedoc, par lequel il luy mandoit le besoing qu'il avoit de secours et qu'il eust à luy en envoyer. Les nostres envoièrent le pacquet par ung aultre messaiger fidelle, et allèrent attendre sur le chemin les gens que le dit sieur de Joyeuse envoyoit au dit S[r] de Montluc, et les ont deffaictz; où à ce que j'entens est demouré quinze ou seize cens hommes. Mais quand à la deffaite du dit S[r] de Montluc, quoy que l'on vous ayt mandé, vous trouverez que ce n'a pas esté si grand chose.

Je suis bien de vostre oppinion qu'il ne fault point envoyer le Sieur de Biral à la journée impériale. Mais y allant comme de luy mesmes, il me semble qu'il ne peult nuyre, et qu'il pourra de beaucoup servir pour faire entendre à plusieurs la tirannie de nos ennemys et la justiffication de nostre cause.

Quant à la requeste que me faictes pour la

femme veufve de Tours, en faveur de vous je feray ce qui me sera possible pour elle. Mais ce sera bien mal aisé qu'elle ne s'en sente quelque peu, et fauldroit qu'il y eust icy quelqu'un qui feut pour elle, affin que les Commissaires depputez à la recherche des marchandises ne prinssent toutes les siennes, car personne ne m'en a point encores parlé. Et en cest endroict, apres m'estre très humblement recommandé à vos bonnes graces, je prieray Dieu, Monsieur, vous donner en santé heureuse et longue vie. De Lion, ce 18me octobre 1562.

Vostre obéissant filz et fidelle amy,

SOUBIZE [1].

(Original. Collection Tronchin, à Bessinges.)

XII

Aux Seigneurs de Genève.

Lyon, 19 novembre 1562.

Magnifiques et honorez Seigneurs, la présence de Monsr Viret depuis quelque temps en ça a tel-

[1] Cette formule familière atteste d'anciens rapports, noués peut-être en 1536 à la Cour de Ferrare. On peut lire deux lettres de Calvin à Soubise relatives aux affaires de Lyon, dans le recueil des *Lettres françaises*, t. II, p. 494 et 517.

lement servy en ceste ville qu'oultre le fruict qu'il en a rapporté par la prédication de l'Évangile, il semble à plusieurs que la bonne vye et sainctеté d'un tel personnage ayt apaisé l'ire de Dieu, et que par luy nous ayons esté et soyons préservez des maulx et dangers qui nous environnent, au moyen de quoy beaucoup de personnes qui n'avoient pas le cœur très ferme se sont rassurez, et beaucoup de ceux qui se seroient retirez, s'il fust parti de Lion, voyant qu'il y demeuroit, se sont résolus d'y demeurer aussy. De là est advenu que l'Église s'est maintenue et augmentée, et par là nous avons osté toute occasion à nos ennemis de penser que nous soyions touchez de crainte et d'estonnement.

Ces choses estant bien considérées je pense qu'il n'y aura celuy qui ne connoisse combien la demeure dudit Sr Viret est necessaire en ceste ville, tant pour la conservation d'icelle que de l'Église de Dieu, ce que je vous ay bien voulu mettre devant les yeux, vous priant très affectueusement ne nous vouloir point faire une telle playe, comme de le rappeler, ainsy que j'ay veu par une lettre que luy avez escrite, joinct aussy que sa santé ne pourroit porter de faire le voyage en hiver, comme m'ont tesmoigné les plus apparens médecins de ceste ville auxquels j'en ay faict faire une consultation. Or pour autant que je m'asseure que l'estime que vous faictes de sa vye, que l'affection que vous avez de tout temps eue à l'advancement de

l'Évangile, et l'amitié que portez particulièrement à ceste ville, seront en vostre endroit au lieu de toute l'instance et prières que je vous pourrois faire, je ne vous diray autre chose là dessus, si ce n'est pour vous asseurer que s'il vous plaist le nous laisser pour cest hiver, oultre les raisons si solides, vous m'obligerez tellement en particulier qu'il ne sera jour de ma vie que je ne désire avoir occasion de m'employer à vostre service.

Sur ce après avoir présenté mes bien affectueuses recommandations à vos bonnes graces, je prieray Dieu, magnifiques et honorez Seigneurs, vous donner très bonne et longue vie en toute prospérité. De Lion, le 19 de novembre 1562.

Vostre très affectionné et fidelle amy.

SOUBIZE [1].

(Original. Archives de Genève, dossier 1719.)

XIII

A la Royne Mère.

Lyon, 6 décembre 1562.

Madame, si la fidélité et affection qu'un bon subject et serviteur doibt à son prince n'avoit non

[1] Je dois cette lettre à M. le comte Jules Delaborde, qui me signale dans le même dossier dix lettres relatives au séjour de Viret à Lyon (1562-1563). Voir le *Bulletin*, t. XXI, p. 73 et suivantes.

plus de privilège que sa qualité et condition, je n'oserois maintenant prendre la plume en main pour vous escripre de peur d'estre estimé présomptueux et notté d'indiscrétion. Mais parce qu'en me taisant pour fuir ce blasme, je craindrois d'en encourir ung autre plus grand, assavoir de n'avoir satisfaict à mon debvoir ny à ma conscience, j'ay pensé d'éviter l'un et l'autre, ramentevant à Vostre Ma^{té} ce que le temps et l'occasion monstrent estre expédient pour son service.

Je ne doubte point, Madame, que vous ne voyez avec les yeulx baignez de larmes la callamité de ce pauvre Royaulme et la dissipation de la couronne du Roy vostre filz, et m'asseure que vous n'ignorez point qui sont ceulx qui en sont les autheurs (car les maulx et ruines qu'ils ont apportez ne les rendent que par trop cogneus) mais pour quelle occasion le tout est advenu. Oultre que Dieu le nous a par cy devant monstré par deux fois [1], il le nous a encore dernièrement déclaré par la mort du Roy de Navarre [2] si expressément qu'il n'est possible de plus. Voilà, Madame, le

[1] Allusion à la mort tragique de Henri II et à la brusque fin du jeune roi François II, où l'on vit également le doigt de Dieu.

[2] Grièvement blessé au siége de Rouen où il combattait contre les réformés, dont il avait d'abord soutenu la cause, ce prince mourut le 17 novembre 1562, en manifestant ses préférences pour la confession d'Augsbourg.

sallaire que recoipvent ceulx qui rejectent les graces de Dieu et se bandent à l'encontre de luy, voullans renverser la vérité pour establir le mensonge, et que pourvons nous juger par là aultre chose sinon que c'est un troisième advertissement que Dieu nous a faict?

Il n'est ja besoing de vous réduire a mémoire les exemples passés de peur de rafreschir vos playes, et renouveller vos doulleurs. Mais nonobstant cela, s'il plaist à Vostre Majesté de bien poiser et considérer toutes choses, encore trouvera elle occasion de se resjouir quand elle cognoistra que Dieu ne la veult pas délaisser du tout, ny abandonner le Roy vostre filz, puisqu'il luy a pleu vous advertir et donner les moiens d'appaiser son courroux et mectre fin à tant de misères et afflictions. Je ne veulx pas inférer, Madame, que pour une partye il faille perdre le reste du Royaulme, car ce seroit tousjours continuer la ruine, et de faict c'est cela mesmes qu'ont voullu faire ceulx qui ont troublé le repos du Royaulme. De quoy faict foy la différence de l'estat des affaires d'aujourd'huy à ceulx de l'année passée, lors que touttes choses estoient en repos et chascun se contenoit en son debvoir, sans se rien demander les uns aux aultres, laquelle considération seule, Madame, peut d'elle mesme discerner les bons et vrays serviteurs du Roy d'avec les aultres.

Mais puisqu'il a pleu à Dieu y adjouster son jugement, et vous presser le bras pour tirer Vostre

Ma^{té}, le Roy vostre filz et le Royaume hors de captivité et tyrannie, je vous suplie tres humblement d'embrasser l'occasion, et vous asseurer que Dieu ne laisse jamais son œuvre imparfaite. Que s'il vous plaist, à son exemple, donner chastiment à ceulx là qui le méritent, et prester faveur à ceulx qui vous sont fidelles, et en les autorisans les accroistre de vostre aucthorité, Vostre Ma^{té} peult estre certaine que les forces d'Espaigne, d'Allemaigne, d'Angleterre et Italie ne pourront accourcir ou restraindre les limites de France, ny empescher qu'au Roy et à Vostre Ma^{té} soit rendu l'honneur et l'obéissance qui vous est deue. Or encore, Madame, que je ne me sois jamais desfié de vostre vertu, et que la révérence que je porte à Vostre Ma^{té}, et l'estime que je fais de sa prudence auroient bien voullu me destourner de vous escripre ceste lettre si est ce que le zèle et affection que j'ay à vostre service m'y ont contrainct, vous suppliant très humblement me voulloir pardonner ceste hardiesse que j'ay, et rejecter la faulte sur un extrême désir que j'ay de veoir exalter le nom et grandeur de Vostre Ma^{té}, pour laquelle conserver et accroistre, je ne reffuserai jamais de mectre jusques à la dernière goutte de mon sang et [dernier] soupir de ma vie. De Lyon, ce sixieme jour de Décembre l'an 1562.

(Copie, Fonds français, vol. 20783, fol. 134, 135.)

XIV

A la Royne Mère.

Lyon, 4 février 1563.

Madame, je suis merveilleusement aise que Monsieur d'Elbène présent porteur ayt passé par ceste ville, pour la commodité qu'il m'a donné de vous faire entendre par luy les occasions qui m'ont retardé jusques icy de respondre aux dernières lettres qu'il a pleu au Roy et à Vostre Maté m'escripre, ce que je l'ay prié de faire, et en oultre vous déclarer quelque chose de ma part. Sur quoy, Madame, je vous supplie très humblement le vouloir croire, et me faire cest honneur de me donner moyen que je vous en puisse mander davantage par homme exprès que je désire envoyer vers Vostre Maté, afin de luy donner à cognoistre, comme je m'asseure qu'elle verra par effect, que le Roy ny elle n'ont point un plus affectionné serviteur que moy ni plus fidelle. De quoy je rendray tousjours bon tesmoygnage jusques au dernier soupir de ma vie. Madame, je prieray Dieu, etc. De Lion, ce 4 février 1563.

(Copie. *Ibidem*, fol. 144.)

XV

A la Royne Mère.

Lyon, 29 mars 1563.

Madame, il y a desjà quelques jours que Monsieur de Nemours m'a envoyé les nouvelles de la paix, m'asseurant pour certain qu'elle estoit faicte[1]. Toutesfois parce que je n'en ay depuys entendu autre chose, je n'ay voulu faillir de dépescher vers Vostre Ma^{té} Bonacoursy présent porteur, et vous mander en quel estat sont les affaires de deça, et ce que la fidellité que je vous doibs m'oblige à vous faire entendre pour vostre service, chose que je n'eusse voullu commectre à aultre qu'à luy, l'ayant cogneu de longue main, et scachant combien il vous est fidelle et affectionné à vostre service. Parquoy je vous suplie très humblement, Madame, le vouloir croire comme si c'estoit moy mesmes, et me faire cest honneur de vous asseurer que tout ce qu'il vous dira de ma part est selon Dieu et selon ma conscience, ne proceddant d'aultre cause que de l'affection que j'ay et auray toute ma vye à vous faire très humble service, dont j'espère que dans peu de temps Vostre

[1] La paix d'Amboise, signée le 19 mars, renouvela, non sans restrictions, l'édit de janvier.

Ma[té] aura si bon et suffisant tesmoignage qu'elle n'aura point occasion d'en doubter, tout ainsy qu'elle cognoistra que j'ay tousjours esté si fidelle et loyal subject, et affectionné serviteur d'elle et du Roy son fils, que je ne doibs en cela cedder à aultre quelconque. Madame, je supplye le Créateur, etc. De Lyon. ce 29[me] de mars 1562.

(Copie. *Ibidem,* fol. 146.)

XVI

A la Royne Mère.

Lyon, 16 avril 1563.

Madame, j'ay entendu par Mons[r] de Boucal, et depuys par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par Bonacoursy, ce qu'il vous plaist estre faict en ceste ville pour la pacification des troubles et l'obéyssance qu'il vous plaist que les subjects du Roy, comme la raison le veult, portent à l'édict qu'il a pleu à sa Ma[té] et à la vostre en faire, en quoy j'ay espérance, Madame, que vous serez de ceulx de ceste ville bien satisfaicte, car depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes du désespoir auquel ils en estoient, je leur ay faict tant de remonstrances de ce qu'ils doibvent à leur Roy que Mons[r] de Boucal les a maintenant trouvez inclinez à tout ce qui est de leur debvoir, comme je croy, Madame, que vous pourrez voir

tant par la lettre qu'il vous escript que par celle des habitans de ceste dite ville, lesquels vous dépeschent ce porteur expressément pour vous faire entendre en toulte humilité leurs doléances, et ce qu'ils désireroient pouvoir obtenir de vostre Maté, qui me gardera, Madame, de vous en envoyer plus long récit, et seulement attendray les commandemens qu'il vous plaira me faire après avoir entendu leurs remonstrances, pour y obéyr de tout mon pouvoir, comme je ne fauldray en ce qu'il vous plaist me commander, de remectre la ville de Lyon entre les mains de Monsr de Gordes. Mais je crains bien, Madame, que ce ne soit chose qui ne se puisse sitost effectuer que le desirez, pour les difficultez que vous entendrez dudit porteur tant du payement des soldats estrangers qui sont en ceste ville, sans lequel on ne les peult licencier, que pour estre les forces de Monsr de Nemours si voisines, desquelles ils doubtent grandement et ne se peuvent asseurer jusques à ce qu'ils les voyent rompues ou employées ailleurs; mesmement estant la disposition de Monsr de Nemours telle qu'il ne pourroit par sa présence retenir l'insolence de ses soldats, qui semblent aulcunement n'estre contens, veu l'espérance qu'ils avoient prise de faire son butin en ceste ville. Madame, je supplie Nostre Seigneur, etc. De Lion, ce 16 d'apvril 1563.

(Copie. *Ibidem*, fol. 148.)

XVII

A M. de Tavannes.

Lyon, 23 Avril 1563.

Monsieur mon Cousin, je vous envoie ce porteur à la requeste de ceulx des Églises réformées de Bourgoigne et du Conté de Masconnois, pour vous supplyer de les faire jouyr du bénefice de la paix, suyvant l'édict du Roy du mois de mars dernier, ce qui me semble bien raisonnable, et vous en supplie d'aussy grande affection que si c'estoit pour moy mesmes; car encore que j'aye entendu que la Court de parlement de Dijon faict quelque difficulté de faire publier le dit édict et de permectre que ceulx de lad. religion réformée s'enretournent en leurs maisons, si est ce que je m'asseure que tenant le lieu que vous tenez, vous y ferez obéyr le Roy, comme vous avez toujours faict; qui me gardera de vous en faire plus instante requeste, si ce n'est pour vous supplier de leur en vouloir faire entendre vostre intention, et de leur envoyer l'asseurance telle qui leur est nécessaire pour pouvoir seurement et sans dangier retourner en leurs maisons et rentrer en leurs biens, sans qu'il leur soit fait aucun mal ne desplaisir, comme est la volonté de Sa Majesté.

Au demeurant, Monsr mon Cousin, mais que je sois prest de partir d'icy, j'ay délibéré de passer

par une petite terre qui est à ma femme, qui s'appelle Villenfant, et de là prendre mon chemin par où vous serez, affin de renouveller nostre ancienne amytié et que vous n'oubliez plus que je suis vostre allié, comme vous avez faict au commencement que je vins en ce païs. Cependant je prieray Dieu, Monsr mon Cousin, après avoir présenté mes affectionnées recommandations à vostre bonne grace, qu'il vous doint en santé bonne et longue vie. De Lion, ce XXIIIe d'avril 1563.

Je vous supplie, pour me faire cognoistre que vous avez envie que la paix soit observée de vostre costé, de vouloir faire délivrer toutes les personnes qui sont détenues tant à Dijon, Chaalons, Beaulne, que Mascon, vous asseurant que j'en ay faict de mesmes et en feray s'il s'y en treuve d'autres.

Vostre obéissant Cousin à vous faire service,

SOUBIZE.

(Original. Fonds français, vol. 4641, fol. 23.)

XVIII

Au Roy.

Lyon, 18 mai 1563.

Sire, j'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 6me de ce moys, et m'estime très heureux

de l'asseurance qu'il vous plaist prendre de la fidellité et obéyssance que je doibs et veulx rendre à Vostre Ma^{té}, comme aussi j'attribue à grand malheur de ne vous en pouvoir faire preuve telle et si prompte que je vouldrois. Mesmes touchant le commandement qu'il vous a pleu faire que les habitans de ceste ville posent les armes, ce nonobstant qu'il ayt pleu à Vostre Ma^{té} de revocquer les forces qu'avoit Monsr de Nemours, et luy se soit retiré en sa maison, pour cela les dites forces, au moings partie d'icelles, ne laissent pas de rauder tousjours icy alentour, tellement que la crainte que ce peuple en avoit le tient encores, et ne peuvent, ce leur semble, en seureté demeurer desarmez, voyans si près d'eulx armez ceulx qui se sont portez pour leurs ennemys. D'aultre part, Sire, les soldats de ceste ville sont la plupart de Provence, de Bourgongne et d'aultres provinces esquelles, quelque édict qu'il y ait, on ne veult recevoir ceulx qui en avoient esté chassez à cause de la Religion, de façon qu'estant bannys de leurs biens et maisons, et ne scachans où se retirer, il seroit malaisé de les licencier; et ce qui rendra la difficulté plus grande de les faire desloger, c'est que ceulx de ceste ville n'ont pas les moyens de pouvoir si promptement trouver deniers pour les en envoyer, combien qu'ils y travaillent tous les jours.

Par quoy je supplye très humblement Vostre Ma^{té}, Sire, que vostre plaisir soit en faisant cesser

ces difficultez, donner moyen à Monsr de Gordes et à moy de pouvoir exécuter vostre vollonté, et rendre là dessus responce aux députez que ceulx de ceste ville ont envoyé vers Vostre Ma^té, d'aultant que c'est aussy une excuse de laquelle ils nous payent, ledit Sr de Gordes et moy de dire qu'ils attendent le retour des susdits députez, et parce que je m'asseure que mon dit Sr de Gordes vous fera plus amplement entendre touttes choses, je ne vous ennuyeray de plus longue lettre.

Sire, je supplye le Créateur qu'il vous doint en très parfaicte santé et prospérité, très heureuse et très longue vie. De Lion, ce 18me may 1563.

(Copie. Fonds français, vol. 20783, fol. 152.)

XIX

A la Royne Mère.

Lyon, 18 mai 1563.

Madame, encores que je scache bien que Monsr de Gordes vous faict amplement entendre les difficultez qui empeschent que le commandement du Roy et vostre n'est si tost exécuté en ceste ville, toutesfois pour satisfaire à mon debvoir, je ne puis moins faire, ce me semble, que de vous advertir que la crainte que ces peuples ont d'estre surpris et saccagez en est partye cause, car no-

nobstant que Monsr de Nemours se soit retiré en sa maison, pour cela les forces qu'il avoit avec luy ne laissent pas de rauder alentour d'icy, mesmement les Italiens, et ce qui augmente plus la deffiance et soupçon que l'on en peult avoir, c'est, Madame, que Monsr de Mangiron m'a escript une lettre que j'ai monstrée audit Sr de Gordes par laquelle il me mande qu'il a retenu expressément lesdits Italiens et gardé de passer la Royne, jusques à ce qu'il ait sceu de Monsr de Nemours s'il trouvera bon de les faire passer par la Savoie, d'aultant qu'il ne vouldroit pas, ce dit il, leur donner passaige par le Daulphiné.

Cela, Madame, est pour retarder sept ou huict jours le partement des susdits Italiens, et d'aultre part l'argent qui est deu aux compaignies qui sont en ceste ville, se monte à si grosse somme qu'il n'est pas possible de la recouvrer si promptement. A ceste cause, Madame, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise avoir esgard à toultes ces considérations, n'imputant point à faulte de volonté de vous rendre l'obéyssance aussy prompte que je vous doibs, le péché et l'injure du temps, et la longueur des affaires de deça auxquels pourra grandement remédier la présence de Monsieur le Mareschal de Vieilleville, qui me donnera hardiesse de vous réitérer la requeste très humble que je vous ay par cy devant faicte de vouloir haster sa venue, laquelle je désire d'autant plus qu'il me tarde fort, Madame, que je n'aye cest

honneur de bayser les mains du Roy et vostres, n'ayant rien plus à cœur que de faire preuve de ma fidellité à l'endroict de Vos Majestés, et vous rendre tesmoignage de l'affection que j'ay toutte ma vie eue de vous faire très humble service. Madame, je supplie le Créateur, etc. De Lion, le 18me de may [1563].

(Copie. *Ibidem*, fol. 156.)

XX

A la Royne Mère.

Lyon, 11 juin 1563.

Madame, $Mons^{r}$ le mareschal de Vieilleville vous faict amplement entendre le peu qu'il a advancé jusques à ceste heure à la charge qu'il vous a pleu luy donner, en ce qui concerne ceste ville de Lion, pour les difficultez qui s'y offrent, et encores, Madame, que je scache bien qu'il ne m'appartient de vous remonstrer et moins conseiller en chose du monde, si est ce que pour ne faillir au debvoir en quoy je suis obligé aux services de Vos $M^{tés}$, je prendray la hardiesse, Madame, de vous dire que les remonstrances que ceulx de ceste ville luy ont faictes, lesquelles il vous envoye par escript, sont dignes de quelque considération, si vous désirez que vostre volonté soit promptement effectuée. Mesmement en deux articles, l'un en ce

qu'ils demandent qu'il plaise à Vos Ma^{tés} leur permectre qu'ils facent une taille sur eulx pour licencier les soldats, qui est le principal, et sans lequel tous les aultres seroient inutiles; car je vous puis asseurer, Madame, qu'il n'est en leur puissance de trouver plus argent sans ceste permission, pour ce que tous les moyens dont il s'aidoient durant la guerre cessent par la paix. Parquoy, Madame, il vous plaira d'y pourvoir dilligemment, d'aultant que vous désirez prompte exécution au commandement qu'il vous a pleu faire audit Sr Mareschal.

L'autre article, Madame, de leurs remonstrances qui me semble aultant considérable est celuy des temples et lieux qu'ils demandent pour l'exercice de leur Religion, en plus grand nombre qu'il n'est porté par l'édict de la paix, car il n'est pas possible que deux lieux puissent estre capables du grand nombre de personnes qui s'y assemblera tous les jours, principallement aux dimanches, auquel jour il y á douze ou treize temples d'ordinaires où l'on faict les presches, qui en sont si plains qu'il n'y en scauroit entrer d'advantage [1].

Quand il vous aura pleu, Madame, faire entendre audit Sr Mareschal vostre volonté sur lesdites remonstrances, il pourra beaucoup plus aisément exécuter le faict de sa charge, en quoy je le servi-

[1] La réponse de la reine n'est qu'un refus, avec prière aux réformés lyonnais de ne « s'opiniastrer en une chose déraisonnable ». (Lettre du 16 juin 1563.)

ray et soulageray en tout ce qui me sera possible, et espère faire en sorte qu'il vous portera tel tesmoignage de mes actions que vous me recognoistrez pour tel serviteur et aultant fidelle subject que je vous ay toutte ma vie esté. Madame, je supplie le Créateur qu'il vous doint, etc. De Lion, le XIme Juing 1563.

(Copie. *Ibidem*, fol. 156.)

XXI

Au Maréchal de Montmorency.

Chastillon, 25 juillet 1564.

Monseigneur, s'en allant Monsr de Cipierres par devers vous, je n'ay voulu faillir de vous escrire ce mot pour vous dire que ung des plus grands plaisirs que je receus il y a long temps, m'a esté apporté par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, car encores que par icelle vous me monstrez que vous m'estimez beaucoup plus que je ne vaulx, si est ce que je ne puis que je ne recoive un grand contentement de me voir estre estimé d'un si vertueux et généreux seigneur comme vous, à qui je désire avec le hasard de ma vie et de mon bien faire aultant de service que vous cognoistrez que je seray digne d'y estre employé.

Au demeurant, Monsieur, je vous escrivis, ces jours passez, par ung gentilhomme que j'envoyay

à Paris par devers vous, et escrivois par luy mesme à Monsr Delaplanche [1] quelques particularitez que je luy priois de vous dire, auxquelles il me semble, sauf vostre meilleur advis, que vous devez penser. Je vous supplie très humblement me faire entendre si vous les aurez eu agréables et quelle sera vostre délibération là dessus.

Et en cest endroict, pour ne vous ennuyer de trop longue lettre, je vous présenteray mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace, et prieray Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint en parfaite santé très heureuse et longue vie. De Chastillon, ce xxve juillet 1564.

Je vous supplie très humblement que Madame vostre femme trouve en ce lieu mes très humbles recommandations à sa bonne grace, et que je luy mande que si j'eusse pensé, quand je la portay au baptesme, qu'elle n'eust esté de ma Religion, je l'eusse laissé tomber dans les fonds [2].

Vostre très humble et obéissant serviteur,

Soubize.

(Original Fonds français, vol. 20507, fol. 134.)

[1] Sans doute l'historien Louis Régnier, sieur de La Planche, fort lié avec les Montmorency.

[2] La personne à laquelle se rapportent ces lignes enjouées est Diane, fille légitimée de Henri II, et veuve d'Octave Farnèse, mariée, en secondes noces, à François de Montmorency, fils aîné du Connétable.

XXII

Au Roy.

Sans date : premiers mois de 1566.

Sire, le Sr de Soubize, chevalier de votre ordre, vous remonstre qu'il a esté adverty que, par certaines confessions faictes par feu Jehan Poltrot, Sr de Merey, estant aux tourmens à luy ordonnez par la justice, est faicte expresse mention dudit Sr de Soubize comme s'il eust esté aucunement consentant ou adhérant à l'entreprinse de la mort de feu Monsr de Guyse, ce qui ne s'est jamais trouvé véritable, par ce que aussi le dit Sr de Soubize ne luy en donna oncques charges ny mandement, et d'ailleurs ne se trouve aucune preuve ou présomption contre luy de ce faict. Et pour ce que le dit Sr de Soubize craindroit que à l'advenir on ne l'en voulleut accuser ou inquietter, soubz le prétexte de telle depposition nulle et non libre et qui n'est aydée d'aucune aultre preuve ou conjecture, comme on a faict à Monsr l'Admiral, lequel touttesfois en a esté par vous, Sire, décléré innocent [1], ledit Sr de Soubize, encores qu'il ne soit expressément accusé, vous supplie très humblement, Sire,

[1] A Moulins, le 29 janvier 1566. — La déclaration de Soubise dut suivre de près la proclamation de l'innocence de l'amiral.

qu'il vous plaise ordonner qu'il soit donné, pour son regard, pareil jugement et arrest par lequel il soit décléré innocent de ce faict, et deffences faictes à tous de ne l'en appeller ou inquietter en quelque sorte que ce soit, sur les peines contenues en l'arrest dudit Sr Admiral.

Au bas, d'une autre main, à demi-page.

Il fault que, pour la pacificacion de toutes choses, il meure ung homme pour le peuple, ou qu'il en porte la peine. Et ne donnera ledit Sr de Soubize beaucoup au public, pour ce que aussi bien ne vivera il plus que deux ou troys moys.

Par advis et ordonnance du Conseil.

(Paraphe.)

(Original appartenant à M. Dugast-Matifeux. Copie de M Paul Marchegay.)

TABLE.

ERRATA.

Page IV, ligne 18, lisez : Tavannes.
Page IV, ligne 24, lisez : pro *Christo* et patria....
Page 4, ligne 25, lisez : *une* si grande affliction.
Page 33, note 1, ligne 3, lisez : 8 janvier.
Page 65, note 1, ligne 5, lisez : aux *Seigneurs* de Genève.

N. B. La note 2 de la page 23 doit être ainsi complétée : née le 25 mars 1555.



